



## Projets et programmes de prévention du tabagisme : rapport final

<b>Nom du projet</b>	Programme cantonal de prévention du tabagisme 2009-2013 Canton de Fribourg	
<b>Début du projet</b>	01.01.2009	
<b>Fin du projet</b>	31.12.2013	
<b>Bénéficiaire de la contribution</b>	Nom Rue / n° NPA / Lieu	CIPRET Fribourg Rte de St Nicolas de Flüe 2 CP96 1705 Fribourg
<b>Personne à contacter</b>	Mme Fabienne Hebeisen-Dumas, responsable du Centre	
<b>N° de la décision</b>	09.002511a	
<b>Montant de la décision</b>	1'389 055 CHF	

Lieu, date 29.4.2014

Signature

## Table des matières

1.	Résumé du rapport final.....	- 5 -
2.	Evaluation des résultats .....	- 5 -
2.1	Vue d'ensemble des projets .....	- 5 -
2.2	Atteinte des objectifs (output) par projets .....	10
2.2.1	Information.....	11
2.2.2	Sensibilisation.....	14
2.2.3	Journée mondiale sans tabac .....	16
2.2.4	Coordination inter- et intra-cantonale.....	19
2.2.5	Radix .....	21
2.2.6	Interdiction de vente de tabac aux jeunes de moins de 16 ans.....	23
2.2.7	Publicité et parrainage .....	26
2.2.8	Ecoles sans fumée .....	28
2.2.9	Expérience non-fumeur.....	31
2.2.10	Apprentissage sans tabac.....	33
2.2.11	Centres de loisirs et setting sport.....	35
2.2.12	Jeunes en difficultés passagères et jeunes migrant-e-s.....	38
2.2.13	Loi cantonale sur la protection contre la fumée passive : aspects législatifs, lieux de travail, substituts de domicile .....	40
2.2.14	Enfants.....	42
2.2.15	Prestations d'aide à l'arrêt .....	44
2.2.16	Hospital Quit Support.....	47
2.2.17	Migrant-e-s et autres groupes vulnérables.....	48
2.2.18	Evaluation.....	52
2.3	Atteinte des objectifs du programme .....	54
2.3.1	Information, sensibilisation et coordination .....	54
2.3.2	Empêcher le début de la consommation .....	56
2.3.3	Protection contre la fumée passive.....	60
2.3.4	Aide à l'arrêt.....	62
2.3.5	Synthèse des objectifs du PCT 2009-2013.....	63
3.	Points forts, points faibles et expériences du programme .....	66
3.1	Les expériences du programme .....	66
3.2	Les points forts du programme .....	67

3.3	Les points faibles du programme .....	68
4.	Durabilité et valorisation .....	69
5.	Egalité des chances.....	69
6.	Perspectives futures.....	70
6.1	Tour d'horizon des besoins d'intervention identifiés au terme du programme cantonal de prévention du tabagisme 2009-2013 .....	70
6.2	Stratégie future en matière de prévention du tabagisme dans le canton de Fribourg .....	73
6.3	Priorités du programme cantonal de prévention du tabagisme 2014-2017.....	76

## Liste des abréviations

AT	:	Association pour la prévention du tabagisme
CIPRET Fribourg	:	Centre de prévention du tabagisme Fribourg
CO	:	Cycle d'orientation
DSAS	:	Direction de la santé et des affaires sociales
FPT	:	Fonds de prévention du tabagisme
GES	:	Groupement de promotion, de Prévention et d'Education à la Santé du canton de Fribourg
HFR	:	Hôpital cantonal fribourgeois
JMST	:	Journée mondiale sans tabac (31 mai)
M.I.S Trend	:	Institut de recherches économiques et sociales
MoNIC	:	Moniteur de NiCotine – dispositif de prélèvement passif de nicotine
OFSP	:	Office fédéral de la santé publique
PCT	:	Programme de prévention du tabagisme
REPER	:	Association fribourgeoise active dans la promotion de la santé et la prévention
SSP	:	Service de la santé publique

## **1. Résumé du rapport final**

Depuis 2009, le CIPRET Fribourg met en œuvre le Programme cantonal de prévention du tabagisme (PCT) sur mandat de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS). Le PCT 2009-2013 se décline en quatre axes d'intervention : empêcher le début de la consommation, encourager l'arrêt, protéger contre le tabagisme passif et informer et sensibiliser les différents publics cibles sur les risques du tabagisme et les offres de prestations dans la prévention.

Ce rapport est structuré en deux parties. Dans un premier temps, un bilan de chaque projet du PCT 2009-2013 est proposé, avec un rappel des activités réalisées, une analyse de l'atteinte des objectifs, les points forts et les points faibles du projet et les conclusions pour la suite. Ensuite, à un niveau plus méta, l'atteinte de objectifs du programme est analysée, sur la base de deux enquêtes auprès de la population fribourgeoise, réalisées en 2009 et 2012.

Dans la seconde partie, nous présentons les expériences, les points forts et les points faibles du Programme cantonal de prévention du tabagisme fribourgeois, au niveau des publics cibles, de la collaboration inter et intra-cantonale, des processus de gestion de projet, etc.

## **2. Evaluation des résultats**

### **2.1 Vue d'ensemble des projets**

Sur la période 2009-2013, les activités du CIPRET se sont articulées autour de quatre axes d'intervention : l'information, la sensibilisation et la coordination ; l'empêchement du début de la consommation ; la protection contre la fumée passive ; l'aide à l'arrêt. Les interventions ont été de type structurel ou comportemental.

Le tableau ci-dessous propose une vue d'ensemble des projets, dressant pour chacun des projets un bref portrait des différentes activités mises en œuvre par le CIPRET dans le cadre du PCT 2009-2013. Ce tableau ne se veut pas exhaustif. Une analyse plus détaillée de chaque projet et des activités mises en œuvre par année est proposée au point 2.2.

Champs d'action		Projets		Brève description des activités et commentaire
<i>I. Campagnes, information et coordination</i>	Campagnes, information et sensibilisation	Information	Site Internet	Elaboration d'un nouveau site internet bilingue et mise à jour régulière des contenus : présentation des actualités en matière de prévention du tabagisme, d'informations générales sur le tabac et des risques liés à sa consommation, ainsi que des prestations et offres de soutien du CIPRET pour les différents publics cibles.
			Newsletter	1 à 2 newsletters électroniques envoyées annuellement.
			Info-tél	Lieu d'accueil pour toutes les questions en lien avec le tabac et sa consommation, les projets et les prestations du CIPRET. Traitement professionnel des demandes de la population, des multiplicateurs/trices ou des partenaires et, le cas échéant, mise en contact avec les partenaires externes.
			Travail avec les médias	Communication médias et relations publiques réalisée selon les besoins et selon l'actualité. Le CIPRET est à disposition des médias pour toutes questions en lien avec le tabagisme.
			Publications	Mise à disposition, diffusion et réalisation de matériel d'information, d'outils pédagogiques et de matériel de promotion bilingues. Publications diverses en lien avec l'actualité de la prévention du tabagisme dans le canton et les projets réalisés.
		Sensibilisation	Campagnes de sensibilisation	Campagnes d'affichage publique réalisées en 2011 et 2013. Diverses campagnes de sensibilisation réalisées dans les cadre des projets spécifiques (interdiction de vente, fumée passive à domicile, aide à l'arrêt, etc.)
			Sensibilisation des multiplicateurs/trices	Réalisée dans le cadre des différents projets spécifiques.
		Journée mondiale sans tabac	Concours national pour arrêter de fumer	Promotion du concours et diffusion du matériel du concours. Information des médias.
			Concours cantonal pour arrêter de fumer	Distribution de prix cantonaux, coordination avec la direction nationale.
			Stands	Stands d'information et de sensibilisation (entreprises, hôpitaux, foires, espaces publics, etc.), animation, mise à disposition de brochures et conseils.

	Coordination	Coordination intercantonale		Coordination avec les partenaires inter-cantonaux et nationaux. Participation aux conférences nationales, aux Forums romands et aux rencontres thématiques.
		Coordination intracantonale		Coordination entre l'administration publique, le comité de pilotage et le CIPRET. Coordination avec les différents acteurs/trices et partenaires des projets spécifiques.
	Thèmes à développer dans le futur	Fumée passive et voisinage	Information, conseil et soutien pour les personnes exposées à la fumée passive à domicile	Information et conseils offerts selon demande, mise à disposition de testeurs pour mesurer l'exposition à la fumée passive.
	Radix			Projet pilote pour l'implantation de la prévention du tabagisme au niveau de l'environnement et des structures dans les communes. Ce projet s'est achevé en 2011.
	Evaluation		Enquête M.I.S Trend	Evaluation menée dans le canton de Fribourg en 2009 et 2012 afin d'apprécier l'atteinte des objectifs du programme cantonal.
<b>II. Empêcher le début de la consommation</b>	Aspects législatifs	Vente	Achats-tests	Deux vagues d'achats-tests, en 2009 et 2011, intercalées d'une vaste campagne de sensibilisation auprès du grand-public, des commerçant-e-s et du personnel de vente.
			Sensibilisation des commerçant-e-s	À la suite de chaque vague, un travail de communication et de sensibilisation a été effectué auprès des commerçant-e-s. Un groupe de travail, constitué des représentant-e-s des commerces, des milieux patronaux, des services de l'Etat de Fribourg concernés et de la prévention du tabagisme, a été constitué en 2010 et s'est réuni à deux reprises, à l'initiative de la DSAS et avec le soutien du CIPRET, pour définir des stratégies pour les années à venir.
		Publicité et parrainage	Soutien des avancées politique allant dans le sens d'une réglementation	Suivi de l'actualité cantonale (interventions politiques au niveau cantonal et communal, articles dans les médias etc.) et fédérale en matière d'interdiction de la publicité et du parrainage. Participation à l'Observatoire des stratégies marketing en matière de publicité, promotion et sponsoring du tabac en Suisse romande.
	Jeunes	Ecoles sans fumée	Sensibilisation dans les écoles	Ateliers et actions réguliers.
			Promotion de la vie sans fumée dans les écoles	Réalisation de deux enquêtes dans les écoles, en 2010 et 2013 ; analyse et communication des résultats.
		Expérience non-fumeur	Promotion du concours national	Promotion, diffusion du matériel et coordination cantonale réalisée.
			Promotion du concours cantonal	Concours créatif et remise de prix.

			Animations dans les écoles	Ateliers réguliers dans les écoles.
		Apprentissage sans tabac	Promotion du concours	Projet pilote « Apprentissage sans tabac » jusqu'en 2010 dans le canton de Fribourg, puis mise en œuvre du projet national.
		Centres de loisirs		Suite à la modification de la loi sur la protection contre la fumée passive, le projet ciblant les centres de loisirs a été adapté. Les interventions se font en fonction des demandes.
		Setting sport	Projet national Cool&Clean	Le mandat pour les activités de prévention dans le cadre du sport dans le canton de Fribourg est attribué à l'association REPER. Aucune activité en lien avec le thème tabac n'a été réalisée dans le cadre du projet national cool&clean. Les activités de prévention du tabagisme dans le milieu sportif ont été menées dans le cadre du complément cantonal.
			Complément cantonal Cool&Clean	Un nouveau concept d'intervention a été élaboré. Celui-ci comprend la mise à disposition de documentation et de matériel d'information pour les associations sportives ; le sponsoring des associations et des événements sportifs qui s'engagent dans la prévention du tabagisme ; la collaboration avec Cool&Clean ; la formation des moniteurs et monitrices.
		Groupes vulnérables	Jeunes en difficultés passagères et migrant-e-s	L'entrée en vigueur de la nouvelle législation en matière de fumée passive a considérablement amélioré le contexte structurel des institutions hébergeant des jeunes en difficultés passagères. Le CIPRET répond aux demandes des institutions et développe des interventions sur mesure adaptées aux besoins spécifiques.
			*Travailleurs/euses sociales/aux hors mur	Estimé trop spécifique, le projet d'inscrire dans une charte le principe de ne pas fumer durant les heures de travail pour les travailleurs/euses sociales/aux hors mur a été abandonné.
	Evaluation			Deux enquêtes auprès de la population fribourgeoise en 2009 et 2012 ont permis de récolter des données épidémiologiques concernant la consommation de tabac dans le canton.
<b>III. Protection contre la fumée passive</b>	Aspects législatifs	Loi cantonale pour la protection contre la fumée passive		Accompagnement de l'entrée en vigueur de la législation. Information, soutien et conseil pour l'application de la loi.

	Lieu de travail			Information, soutien et conseil pour les employeurs/euses et employé-e-s pour l'application de la loi.
	Groupes vulnérables	Enfants		Projet spécifique développé pour améliorer la protection contre la fumée passive des enfants en bas âge : formation de professionnel-le-s de la petite enfance, mise à disposition de tests pour mesurer l'exposition à la fumée passive.
		Substituts de domicile		Suite à la réglementation de la protection contre la fumée passive et les dispositions dérogatoires édictées par la Direction de la Santé et des Affaires sociales (DSAS) pour les établissements faisant office de substituts de domicile, ce projet s'est avéré inutile. Par conséquent, le CIPRET veille à l'application de la loi et répond de manière ciblée aux demandes.
	Evaluation			Deux enquêtes auprès de la population fribourgeoise en 2009 et 2012 ont permis d'évaluer le programme.
<b>IV. Aide à l'arrêt</b>	Prestations d'aide à l'arrêt	Premiers conseils		Offre de prestations d'aide à l'arrêt
		Cours de groupe		Offre de prestations d'aide à l'arrêt
		Coaching individuel		Offre de prestations d'aide à l'arrêt
		*Hospital Quit Support		En raison d'un contexte peu favorable, ce projet a été abandonné. Toutefois, des collaborations avec les hôpitaux ne sont pas définitivement exclues et le CIPRET répond aux demandes qui lui sont adressées.
	Groupes vulnérables	Migrant-e-s et autres groupes vulnérables		Le CIPRET a proposé en 2013 un atelier de prévention du tabagisme dans le cadre de cours de français pour les migrant-e-s.
	Evaluation			Deux enquêtes auprès de la population fribourgeoise en 2009 et 2012 ont permis d'évaluer le programme.

Tableau 1: Vue d'ensemble des projets

## 2.2 Atteinte des objectifs (output) par projets

Chacun des projets du PCT 2009-2013 fait l'objet d'une « fiche de projet » ci-dessous. Celles-ci proposent un rappel des objectifs de chaque projet, puis une description des activités réalisées dans le cadre du projet en question par le CIPRET Fribourg. Cette description ne présente que les grandes lignes et les actions clés réalisées pour chacune des années du PCT 2009-2013 (pour une description exhaustive et détaillée des réalisations par projet, se référer aux rapports annuels - *Statusbericht*). Puis, sur la base des objectifs fixés en début de programme et des réalisations, les points forts et les points faibles de chaque projet sont identifiés, ainsi que les conclusions qui en ont été tirées pour le PCT 2014-2017.

Le PCT 2009-2013 a dû subir plusieurs réorientations au cours de sa mise en œuvre, dont la nature et les causes sont reprises et expliquées dans les fiches des projets concernés. En effet, une analyse approfondie du PCT 2009-2013, de ses projets et de sa planification au cours de l'année 2011 a amené le CIPRET à apporter quelques modifications à la planification et la mise en œuvre de certaines actions du programme cantonal. Il s'est notamment avéré que plusieurs projets réalisés entre 2009 et 2011 avaient dépassé les objectifs d'output et les mesures déterminés initialement (par exemple les mesures d'accompagnement pour renforcer l'application de l'interdiction de vente aux jeunes de moins de 16 ans, les ateliers de sensibilisation pour les jeunes dans différents settings, les prestations d'aide à l'arrêt, etc.). Concrètement, certains projets ont pris une dimension plus importante et les actions et mesures réalisées dans ces projets ont été plus nombreuses que ce qui était initialement prévu, utilisant par conséquent plus de ressources. Ces adaptations ont été réalisées en toute cohérence avec la vision et les objectifs du programme grâce à la direction stratégique du comité de pilotage du PCT 2009-2013. Cependant, les ressources du PCT étant clairement définies, ces changements ont nécessité une adaptation des ressources à disposition de chaque projet, adaptation réalisée en fonction des réflexions stratégiques et des opportunités du terrain. Ainsi, certains objectifs ont été remaniés et certains projets tout simplement abandonnés. Les ressources du CIPRET (finances et personnel) n'ayant pas augmenté, ces adaptations étaient logiques et nécessaires.

## 2.2.1 Information

### Objectifs fixés (output) et atteinte des objectifs

Objectifs annuels	2009	2010	2011	2012	2013
<i>Vérification systématique du site internet</i>	Toutes les informations pertinentes et tous les services offerts par le CIPRET sont accessibles sur le site Web du CIPRET, pour le grand public, les professionnel-le-s et les multiplicateurs/trices. Le site internet a été régulièrement mis à jour, en fonction des activités et des actualités.				
	Actualisation en fonction des besoins, actions et projets.	Actualisation en fonction des besoins, actions et projets.	3 actualités publiées sur le site internet	13 actualités publiées sur le site internet	10 actualités publiées sur le site internet
<i>30'000 visiteurs/euses sur le site internet</i>	En raison d'un changement d'hébergeur du site internet et de la manière de dénombrer les visites sur le site internet, cet objectif n'a pas pu être mesuré de manière fiable. Dès 2013, les statistiques de fréquentation seront gérées par <i>Google Analytics</i> .				
<i>35 commandes de matériel</i>	150 commandes de matériel	47 commandes de matériel	64 commandes de matériel	64 commandes de matériel	57 commandes de matériel
<i>1-2 newsletter</i>	1 newsletter envoyée	2 newsletters envoyées	1 newsletter envoyée	2 newsletters envoyées	2 newsletters envoyées
<i>35 demandes d'information par téléphone</i>	52 info-conseils généraux En tout : 2'974 Info-conseils	125 info-conseils généraux En tout : 11'577 Info-conseils	115 info-conseils généraux En tout : 12'289 Info-conseils	156 info-conseils généraux En tout : 10'048 Info-conseils	240 info-conseils généraux En tout : 9'838 Info-conseils
<i>20 commandes supplémentaires de matériel (en plus des 35 commandes de matériel)</i>	150 commandes de matériel 15'215 Brochures distribuées	47 commandes de matériel 23'364 Brochures distribuées	64 commandes de matériel 36'592 Brochures distribuées	64 commandes de matériel 24'235 Brochures distribuées	57 commandes de matériel 48'209 Brochures distribuées
<i>30-50 contacts médias</i>	42 contacts avec des journalistes/médias ; 1 conférence de presse ; 23 articles parus dans la presse.	106 contacts avec des journalistes/médias ; 13 communiqués de presse transmis ; 1 conférence de presse ; 59 articles parus dans la presse.	102 contacts avec des journalistes/médias ; 9 communiqués de presse transmis ; 28 articles parus dans la presse.	53 contacts avec des journalistes/médias ; 6 communiqués de presse transmis ; 21 articles parus dans la presse.	48 contacts avec des journalistes/médias ; 4 communiqués de presse transmis ; 16 articles parus dans la presse ; participation à une émission radio.

### Autres réalisations

- Mise à jour régulière de la documentation proposée aux différents publics.
- Accompagnement des travaux d'étudiant-e-s en lien avec le tabac/tabagisme depuis 2010.
- En 2012, changement de logo et nouvelle identité visuelle pour le CIPRET.
- **Mise en ligne d'un nouveau site internet bilingue le 31 mai 2012 : les activités y sont présentées par thèmes, facilitant la recherche des internautes.** En 2013, ajout sur le site d'une rubrique *Info-tabac*, d'un quiz pour les jeunes et d'un questionnaire formatif destiné au personnel de vente.
- Depuis 2013, le CIPRET dispose d'une vitrine de choix pour la présentation de sa documentation sur le tabac dans l'Espace Information-Prévention des Ligues de santé du canton de Fribourg.
- Suivi régulier de la littérature en lien avec le tabac/tabagisme par les collaboratrices du CIPRET.

### Commentaire (atteinte des objectifs)

Reconnu comme centre cantonal de compétences en matière de tabagisme, le CIPRET Fribourg a proposé durant la période 2009-2013 aux habitant-e-s du canton, aux écoles, aux entreprises, aux professionnel-le-s de la santé, du social et de l'éducation, aux débits de tabac, etc. des informations et des conseils pertinents et basés sur la littérature scientifique, dispensés par des spécialistes, sur des questions générales liées au tabac et au tabagisme. Le CIPRET répond également de manière ciblée à toutes les demandes qui lui sont adressées. Dans ce sens, les objectifs fixés en matière d'information auprès de la population fribourgeoise ont été largement atteints.

À noter que, le canton de Fribourg étant bilingue, toutes les prestations d'information (brochures, site internet, info-tél) et la communication sont assurées par le CIPRET en français et en allemand.

Le grand nombre d'info-contacts et conseils prodigué par le Centre montre la nécessité d'un centre de compétence cantonal et un accès bas seuil aux informations sur le thème tabac.

### Points forts et points faibles

Points forts	Points faibles
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Grâce à un suivi régulier de la littérature et de l'actualité et à la formation continue des collaboratrices du CIPRET, une capitalisation des connaissances a pu être effectuée à l'interne.</li> <li>• Le CIPRET s'est établi comme le centre de référence et de compétence cantonal en matière de prévention du tabagisme auprès de la population, des multiplicateurs/trices et des médias.</li> <li>• La population fribourgeoise est en majorité satisfaite des changements législatifs survenus (voir point 2.3).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le bilinguisme du canton de Fribourg requière beaucoup de ressources (temps et frais de traduction). Or le CIPRET ne bénéficie d'aucun moyen supplémentaire pour ce type de prestations.</li> <li>• Répondre aux questions et demandes d'informations sur la cigarette électronique, alors que les données scientifiques quant à la nocivité de ce produit manquent toujours a été un exercice quelque peu difficile au cours de l'année 2013.</li> <li>• Le PCT 2009-2013 ne disposait pas d'un plan de communication complet, ce qui a parfois pu nuire à la clarté des messages.</li> </ul>

### **Conclusion, leçons apprises et poursuite du projet**

La satisfaction de la population face aux changements législatifs en matière de fumée passive est le résultat d'un effort commun des acteurs de la prévention pour faire évoluer l'attitude face à cette thématique. Le Service de la santé publique et le CIPRET ont initié ces changements législatifs dans le canton dès l'année 2004 et le PCT 2009-2013 a participé à créer ce changement d'attitude, entre autres à travers ses objectifs d'information et de sensibilisation et en favorisant la prise de conscience face à cette problématique.

Dans le prochain programme, une information professionnelle et de qualité continuera d'être délivrée par le CIPRET (site internet, newsletter, travail avec les médias, etc.) L'implication du CIPRET dans l'Espace Information-prévention des Ligues de santé du canton de Fribourg va également augmenter dès 2014 (organisation de mini-conférence, vitrines, etc.), ce qui va accroître la visibilité du Centre.

À la lumière des développements technologiques, il semble essentiel que la réflexion autour du matériel d'information soit poursuivie. Ceci également en termes de durabilité du matériel, les outils doivent être facilement modifiables permettant de maintenir à jour le contenu.

La communication thématique et institutionnelle (newsletter, rapport annuel, etc.) sera par ailleurs poursuivie et renforcée. Afin de gagner en cohérence, un plan de communication sera être élaboré courant 2014 pour les années à venir.

## 2.2.2 Sensibilisation

### Objectifs fixés (output) et atteinte des objectifs

Un affichage durant 2 semaines (2-3 fois entre 2009 et 2013)

#### Réalisations

2009	-
2010	-
2011	<p><b>Campagne d’affichage « Protégeons les enfants contre la fumée passive »</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 30 affiches dans tout le canton durant 2 semaines</li> <li>• Affichage sur les bus de la ville de Fribourg durant 2 semaines</li> <li>• 3 annonces dans la presse locale</li> <li>• Distribution d’affichettes aux multiplicateurs/trices</li> <li>• Distribution de brochures informatives</li> <li>• Organisation d’un évènement pour le lancement de la campagne</li> <li>• Création d’un site internet</li> <li>• 2 communiqués de presse (fr + dt) transmis → 3 articles parus dans la presse</li> </ul>
2012	-
2013	<p><b>Campagne d’affichage « Un nouveau souffle »</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Affichage public durant 2 semaines dans tout le canton</li> <li>• Affichage sur les écrans des bus et RER du canton durant 50 jours sur 10 mois</li> <li>• Envoi du matériel de la campagne à 500-600 multiplicateurs/trices de la santé, de l’éducation et du social</li> <li>• Vitrine à l’Espace Information-Prévention des Ligues de santé</li> <li>• 2 Communiqué de presse (fr+ dt) transmis (notamment aux deux radios cantonales)</li> <li>• Participation à une émission Radio</li> <li>• Relai de la campagne sur le site internet du CIPRET et les sites des Ligues de santé du canton de Fribourg</li> <li>• Annonces dans les revues patronales et les journaux locaux</li> </ul>

#### Commentaire (atteinte des objectifs)

Le travail auprès des multiplicateurs/trices – qui fait également partie du projet *Sensibilisation* – est décrit dans les fiches de projets « Enfants » (point 2.2.14) et « Aide à l’arrêt » (point 2.2.15)

Avec deux campagnes d’affichage grand public réalisées entre 2009 et 2013, l’objectif fixé peut être considéré comme atteint.

#### Points forts et points faibles

Points forts	Points faibles
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les campagnes d’affichage réalisées en 2011 et 2013 ont offert une bonne visibilité au CIPRET et à ses prestations.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les campagnes grand public avec un affichage sont très coûteuses et leur impact est difficile à évaluer.</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"><li>• Les deux campagnes ont eu un bon écho dans les médias.</li><li>• Les campagnes grand-public permettent de sensibiliser un grand nombre de personnes et de renforcer la prise de conscience en lien avec la problématique du tabac.</li></ul>	
--	--

**Conclusion, leçons apprises et poursuite du projet**

La sensibilisation du grand public sera bien entendu un point central du programme 2014-2017, mais pour des raisons financières, passera par des canaux différents de l’affichage public (site internet, vitrine dans l’Espace Information-prévention des Ligues de santé, travail avec les professionnel-le-s de la santé, de l’éducation et du social, etc.). Le travail avec les multiplicateurs et multiplicatrices sera notamment poursuivi et intégré dans plusieurs projets.

### 2.2.3 Journée mondiale sans tabac

#### Objectifs fixés (output) et atteinte des objectifs

Objectifs annuels	2009	2010	2011	2012	2013
<i>150-200 participant-e-s fribourgeois-es au Concours national pour arrêter de fumer</i>	122 participant-e-s au concours	101 participant-e-s au concours	73 participant-e-s au concours	85 participant-e-s au concours	153 participant-e-s au concours
<i>1-2 communication aux médias</i>	2 communiqués de presse (fr+dt)	2 communiqués de presse (fr+dt)	5 communiqués de presse (fr+dt)	2 communiqués de presse (fr+dt)	2 communiqués de presse (fr+dt)
<i>Communication à 200 partenaires ou multiplicateurs/trices (à l'occasion de la JMST et pour la promotion du concours)</i>	Brochures d'information envoyées à 357 multiplicateurs/trices et partenaires	Brochures d'information envoyées à 197 multiplicateurs/trices et partenaires	Brochures d'information envoyées à 360 multiplicateurs/trices et partenaires	Brochures d'information envoyées à 422 multiplicateurs/trices et partenaires	224 brochures distribuées aux multiplicateurs/trices et partenaires
<i>1 stand public</i>	3 actions de sensibilisation réalisées	4 actions de sensibilisation réalisées	8 actions de sensibilisation réalisées	2 stands publics, dont un à l'Hôpital cantonal	3 stands publics, dont un à l'Hôpital de Billens
<i>3 stands dans les hôpitaux</i>	Collaboration avec 8 hôpitaux (promotion concours)	Collaboration avec 8 hôpitaux (promotion concours)	Collaboration avec 8 hôpitaux (promotion concours)	Collaboration avec 6 hôpitaux (promotion concours)	Collaboration avec 7 hôpitaux (promotion concours)
<i>3-5 stands d'information et d'animation dans les écoles les entreprises</i>	5 prêts de l'exposition « Vivre sans tabac » 1 stand dans un cycle d'orientation.	2 représentations du théâtre « Cig'arrête » (en collaboration avec REPER). 5 prêts de l'exposition « Vivre sans fumer ».	Prêt de l'exposition « Vivre sans fumer » à 6 écoles.	Prêt de l'exposition « Vivre sans fumer » à 6 écoles.	Prêt de l'exposition « Vivre sans fumer » à 3 écoles.

#### Autres réalisations

- Développement et adaptation d'outils d'animation pour stands (quiz, roue de la fortune, jeux des saveurs).

- Traduction de l'exposition « Vivre sans fumer » en allemand.

### Commentaire (atteinte des objectifs)

Chaque mois de mai durant les cinq dernières années, à l'occasion de la Journée mondiale sans tabac, le CIPRET a œuvré pour donner une visibilité à la thématique du tabagisme et/ou de la fumée passive, dans les médias avec l'envoi d'un communiqué de presse et dans l'espace public avec un stand. Le Centre a également participé chaque année à la promotion du *Concours national pour arrêter de fumer* dans le canton et organisé la remise des prix pour les gagnant-e-s fribourgeois-es.

Le choix initial du setting pour les stands de prévention et les actions bas seuil du CIPRET a été modifié. Plutôt que de viser uniquement le milieu hospitalier comme initialement prévu, nous avons opté pour des lieux diversifiés. Ceci explique la non-atteinte de l'objectif concernant les stands dans les hôpitaux. Dans l'ensemble cependant, l'objectif fixé pour les stands et les actions bas seuil a été dépassé. De plus, depuis 2012, le CIPRET est présent chaque 31 mai avec un stand sur l'un des sites de l'Hôpital cantonal Fribourgeois (HFR).

En ce qui concerne la communication de façon générale, la mise en avant de sujets concrets avec une touche locale/régionale a garanti une bonne couverture des thèmes de la prévention du tabagisme dans les médias. Le contact direct avec les journalistes et la sensibilisation des médias (media advocacy) a également été renforcé, permettant d'encourager les journalistes à traiter nos sujets. Cependant, les communiqués de presse du CIPRET à l'occasion de la Journée mondiale sans tabac n'ont pas toujours été repris. Ceci ne semble pas préoccupant, étant donné que les communiqués du CIPRET sont bien repris tout au long de l'année et que d'autres acteurs de la prévention représentent le thème tabac dans les médias à cette date (OMS, AT, LPS, etc.).

Les autres activités réalisées dans les écoles (ateliers de sensibilisation) sont décrites dans le projet *Expérience non-fumeur*.

### Points forts et points faibles

Points forts	Points faibles
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Malgré une baisse de la participation entre 2009 et 2012, les inscriptions au concours national pour arrêter de fumer ont été plus nombreuses en 2013.</li> <li>• Une collaboration durable a pu être établie depuis 2012 avec l'HFR pour la Journée mondiale sans tabac.</li> <li>• Le CIPRET a pu développer différents outils pour animer les stands (notamment une roue de la fortune, avec des questions sur le tabac), afin de rendre la thématique plus ludique.</li> <li>• Les stands et autres actions bas seuil permettent un contact direct avec la population et offrent la possibilité de dispenser des brefs conseils pour l'aide à l'arrêt.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une certaine lassitude pour la thématique du tabac/tabagisme de la part des médias a pu être constatée ces dernières années et les communiqués de presse du CIPRET à l'occasion de la Journée mondiale sans tabac n'ont pas toujours été repris par les principaux journaux cantonaux.</li> <li>• Malgré les outils d'animation développés, il est parfois difficile de rendre la thématique du tabac/tabagisme attractive dans le cadre des stands grands publics.</li> <li>• L'organisation et l'animation de stands grand public nécessite des ressources importantes en personnel (élaboration d'un concept d'animation, préparation, présence sur le stand).</li> </ul>

- |   |  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• La présence du CIPRET dans différents sites du canton améliore la visibilité du Centre.</li></ul> |  |
|---|--|

### **Conclusion, leçons apprises et poursuite du projet**

Le concours national pour arrêter de fumer continuera d'être proposé dans le canton (mise en œuvre par l'AT) et une communication aux médias est toujours prévue à l'occasion de la Journée mondiale sans tabac (les détails seront précisés dans le plan de communication, actuellement en cours d'élaboration). En revanche, les stands publics, ainsi que les stands dans les écoles prendront moins d'importance à l'avenir ; il s'agira plutôt pour le CIPRET de répondre aux demandes qui lui seront adressées. La collaboration avec l'Hôpital cantonal fribourgeois pour la Journée mondiale sans tabac va cependant être maintenue.

## 2.2.4 Coordination inter- et intra-cantonale

### Objectifs fixés (output) et atteinte des objectifs

- Rédaction d'un rapport annuel
- Contacts réguliers avec les autres CIPRET's cantonaux (2-5x par mois)
- Participation aux rencontres de coordination nationales

### Réalisations

<b>2009</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Collaboration avec le Service de la santé publique dans le cadre du lancement du programme cantonal et de l'introduction de la loi sur la fumée passive dans le canton.</li> <li>- Participation aux rencontres de coordination nationales</li> <li>- Rédaction d'un rapport annuel</li> </ul>
<b>2010</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Collaboration avec le Service de la santé publique fribourgeois et le CIPRET Vaud dans le cadre de la campagne pour l'interdiction de la fumée passive dans les lieux publics et l'interdiction de vente de tabac aux jeunes de moins de 16 ans.</li> <li>- Participation aux rencontres de coordination nationales et régionales</li> <li>- Rédaction d'un rapport annuel</li> </ul>
<b>2011</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation aux rencontres de coordination nationales et régionales</li> <li>- Rédaction d'un rapport annuel</li> </ul>
<b>2012</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Collaboration avec le CIPRET Vaud, la section Tabac de l'OFSP, le Fonds de prévention du tabagisme et le service de la santé publique des cantons de Fribourg et Vaud pour l'élaboration du PCT 2014-2017.</li> <li>- Participation aux rencontres de coordination nationales et régionales</li> <li>- Rédaction d'un rapport annuel</li> </ul>
<b>2013</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 11 séances intra- et extra-cantonaux dans le cadre de l'élaboration du Programme cantonal Tabac 2014-2017 (notamment avec le CIPRET Vaud, le SSP, l'AT et le FPT)</li> <li>- 7 séances intra-cantonaux</li> <li>- Participation aux rencontres de coordination nationales et régionales</li> <li>- Rédaction d'un rapport annuel</li> </ul>

### Commentaire (atteinte des objectifs)

Le CIPRET Fribourg est associé à la Ligue pulmonaire fribourgeoise et est membre des Ligues de santé du canton de Fribourg. Depuis décembre 2013, le CIPRET se situe dans le bâtiment Le Quadrant à Fribourg, qui réunit sous le même toit plusieurs acteurs cantonaux de la santé et du social. Il est également membre du GES, Groupement de promotion, de Prévention et d'Education à la Santé du canton de Fribourg. Le CIPRET jouit par conséquent d'une bonne intégration dans le réseau fribourgeois.

La collaboration entre le CIPRET et la Direction de la santé et des affaires sociales et le Service de la santé publique se fait dans le cadre du Comité de pilotage et en fonction des besoins spécifiques (notamment pour les projets de type structurel). La collaboration avec les autres acteurs/trices cantonaux de la prévention dépendent également des besoins spécifiques et des projets.

Le CIPRET Fribourg bénéficie en outre d'un excellent contact avec les autres CIPRET's cantonaux, ce qui profite au partage d'expérience. De manière générale, à travers l'échange et le partage

d'expérience les acteurs de terrain parviennent à identifier les leçons apprises et à définir des bonnes pratiques. Ainsi cet échange permet de déterminer les orientations stratégiques des actions menées, favorise les synergies et les collaborations. Une très bonne collaboration dans les activités concernant l'interdiction de vente et lors de l'élaboration du PCT 2014-2017 avec le CIPRET Vaud est par exemple à relever.

Enfin, le CIPRET participe régulièrement aux rencontres de coordination nationales et régionales (forums et séminaires de l'AT, plateforme des partenaires, rencontres LPS etc.)

### Points forts et points faibles

Points forts	Points faibles
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le déménagement des Ligues de santé et du CIPRET dans le bâtiment du Quadrant en décembre 2012 favorise les synergies avec les autres acteurs cantonaux de la santé et du social et les autres associations membres de Ligues de santé du canton de Fribourg.</li> <li>• La collaboration avec le Service de la santé publique fribourgeois s'est intensifiée au cours des dernières années.</li> <li>• La collaboration avec les CIPRET's cantonaux favorise le partage d'expérience.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le PCT 2009-2013 ne disposait pas d'un plan pour la communication aux partenaires. Ce point sera corrigé dans le PCT 2014-2017.</li> </ul>

### Conclusion, leçons apprises et poursuite du projet

Toutes les collaborations construites jusqu'alors vont être poursuivies et consolidées à l'avenir. La présence de la Déléguée cantonale à la prévention et promotion de la santé, cheffe de secteur prévention et promotion de la santé au Service de la santé publique, du Médecin cantonal et de la Directrice des Ligues de santé du canton de Fribourg dans le Comité de pilotage du PCT 2014-2017 contribuera à renforcer ces collaborations et à favoriser les synergies au niveau cantonal. Des collaborations vont également être établies avec d'autres acteurs/trices de la prévention dans le canton dans le cadre de projets spécifiques. Le programme bénéficiera également d'un groupe d'expert-e-s qui accompagnera la mise en œuvre du programme et assurera les liens avec les autres directions cantonales.

Les collaborations inter-cantonales et la participation aux rencontres de coordination nationales seront également poursuivies et renforcées.

## 2.2.5 Radix

### Objectifs fixés (output) et atteinte des objectifs

Les objectifs du projet Radix ont été définis dans le cadre du projet national, qui a déjà fait l'objet d'un rapport final. Ainsi, seules les activités réalisées dans le cadre du programme cantonal sont reprises dans le présent rapport. Le projet s'est terminé en 2011.

Les objectifs du canton de Fribourg :

- Acquisition de 4 communes du canton de Fribourg qui mettent en œuvre un plan de mesure de prévention du tabagisme. Les plans de mesures visent :
  - Restriction/Interdiction de vente de tabac aux mineurs
  - Restriction/Interdiction de publicité pour les produits du tabac
  - Protection contre le tabagisme passif
  - Empêcher le début de la consommation chez les jeunes
  - Aide à la désaccoutumance
- Utilisation du processus participatif (agenda setting – mise sur pied d'un groupe de travail communale – décision) intégrant les parties prenantes de la commune pour l'élaboration des plans de mesures de prévention du tabagisme dans les communes pilotes.
- Documentation du travail réalisé avec les communes dans tableau standardisé

### Réalisations

<b>2009</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre des plans de mesures dans les 4 communes participantes</li> <li>- 9 séances dans les communes</li> <li>- 1 séance du groupe opérationnel RADIX</li> <li>- Animation de l'atelier « Etat des lieux » dans deux communes</li> <li>- Rédaction des rapports des séances « Etat des lieux » des communes Schmitzen, Attalens et Corminboeuf</li> <li>- 2 articles parus dans la presse</li> </ul>
<b>2010</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre des plans de mesures dans les 4 communes participantes</li> <li>- 10 séances dans les communes</li> <li>- Rédaction de textes et production de matériel pour les bulletins communaux</li> </ul>
<b>2011</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 séances d'évaluation</li> </ul>

### Points forts et points faibles

Points forts	Points faibles
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des mesures de prévention du tabagisme équilibrées touchant les différentes dimensions visées ont pu être mis en œuvre dans 3 communes sur 4.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'acquisition des communes est difficile et représente un travail de longue haleine.</li> <li>• Le processus de mise en œuvre prévu pour le projet (Agenda setting; groupe de travail)</li> </ul>

	<p>nécessite beaucoup de temps. La planification du projet a dû être adaptée.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• La durabilité des mesures réalisées n'est pas garantie. Avec la fin du projet pilote, les mesures dans les communes ne sont pas pérennisées.</li></ul>
--	--

### **Conclusion, leçons apprises et poursuite du projet**

La mise en œuvre d'une approche participative dans les communes a nécessité plus de temps qu'initialement prévu. L'engagement du CIPRET dans ce projet a donc largement dépassé les ressources financières obtenues par la direction de projet. Dans ce type de partenariat, on sous-estime trop souvent ce qu'implique un tel travail. Le projet a pu être réalisé grâce au soutien financier du FPT.

De plus, nous avons constaté que le processus de travail avec les communes nécessite une planification flexible. La planification des étapes de projet et la définition d'un calendrier ne peut se faire sans connaissance de la situation et de la commune, peu d'éléments peuvent être définis à l'avance.

## 2.2.6 Interdiction de vente de tabac aux jeunes de moins de 16 ans

### Objectifs fixés (output)

- Une vague d'achats tests en 2009
- Communication des résultats de la première vague d'achats-tests en 2010
- Une vague d'achats tests en 2011
- Communication des résultats de la deuxième vague d'achats-tests en 2012

### Réalisations

<b>2009</b>	Première vague d'achats-tests en partenariat avec Addiction suisse (306 points de vente visités dans 90 communes)
<b>2010</b>	<p>Campagne d'information et de sensibilisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration d'une brochure en partenariat avec le CIPRET-Vaud ;</li> <li>- Elaboration d'une table de calcul de l'âge destinée aux vendeurs et vendeuses ;</li> <li>- Diffusion de matériel d'information (4841 exemplaires distribués) : affiche rappelant la loi, table de calcul de l'âge, brochure ;</li> <li>- Sensibilisation des points de vente et des pouvoirs publics (courrier adressé aux points de vente, aux communes et aux préfets) ;</li> <li>- Formation du personnel de vente (1 cours, 11 participant-e-s).</li> </ul> <p>Communication des résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Communication médias et grand public (conférence de presse, communiqué de presse 10 articles de presse, 6 reportages TV/radio)</li> <li>- Création d'un groupe de travail, constitué des représentant-e-s des commerces, des milieux patronaux, des services de l'Etat de Fribourg concernés et du CIPRET. Ce groupe s'est réuni à deux reprises à l'initiative de la Direction de la santé et des affaires sociales et avec le soutien du CIPRET pour définir des stratégies (voir <i>Conclusion et poursuite du projet</i>).</li> </ul>
<b>2011</b>	<p>Campagne d'information et de sensibilisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation du personnel de vente (1 cours, 9 participant-e-s)</li> <li>- Sensibilisation des points de vente</li> <li>- Diffusion de matériel d'information (31'164 exemplaires distribués)</li> </ul> <p>Deuxième vague d'achats-tests en partenariat avec Addiction suisse (330 points de vente visités dans 98 communes)</p>
<b>2012</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Communication des résultats (communiqué de presse, newsletter, news)</li> <li>- Mise à disposition des commerces de matériel d'information</li> <li>- Conseils, soutien, réponse aux demandes des commerces</li> </ul>
<b>2013</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rencontre du groupe de travail pour définir les stratégies cantonales en matière d'interdiction de vente.</li> <li>- Elaboration d'un module de formation destiné au personnel de vente, en libre accès sur le site internet du CIPRET.</li> </ul>

### Commentaire (atteinte des objectifs)

Le projet concernant le respect de l'interdiction de vente de tabac aux jeunes de moins de 16 ans a pris bien plus d'ampleur que ce qui était initialement prévu. En effet, les résultats des premiers achats-tests en 2009 ont révélé d'importantes lacunes dans l'application de la loi : 81.4% des achats-tests ont débouché sur une acceptation de vente<sup>1</sup>. D'importantes mesures d'information et de sensibilisation (des commerces, du grand public, des communes, des préfets, des milieux politiques, etc.) ont ainsi été entreprises et une deuxième vague d'achats-tests a été menée en 2011 afin de mesurer l'évolution. Celle-ci a révélé que près de deux tiers (63%) des ventes étaient acceptées<sup>2</sup>. Si un progrès peut certes être noté, la situation ne pouvait être jugée satisfaisante. Un groupe de travail a été constitué par la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS), avec le soutien du CIPRET. Ce groupe de travail, qui réunit des représentant-e-s des services de l'Etat concernés, des représentant-e-s des milieux patronaux, des commerces et du CIPRET, a permis d'alimenter la réflexion pour la suite de ce projet (voir *Conclusion et poursuite du projet*). Si correctement appliquée, l'interdiction de vente de tabac aux jeunes de moins de 16 ans est mesure de prévention efficace et représente un outil clé pour la protection de la jeunesse.

### Points forts et points faibles

Points forts	Points faibles
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les achats-tests menés par le CIPRET jouent un rôle prépondérant dans le contrôle de l'application de la loi interdisant la vente de tabac aux mineurs.</li> <li>• Même s'il est insuffisant, un progrès a été constaté entre la première et la deuxième vague d'achats-tests.</li> <li>• Un solide réseau de personnes concernées par la question de l'interdiction de vente de tabac a pu être constitué permettant l'implication des parties prenantes dans la définition des mesures d'amélioration.</li> <li>• Des partenariats avec les milieux patronaux ont pu être tissés : informations données par le CIPRET dans les commerces ; création d'un groupe de travail ; élaboration et proposition d'un module de formation destiné aux commerces.</li> <li>• La forte implication de la DSAS a donné un signal politique fort pour une meilleure acceptation de la loi.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La loi n'est pas encore suffisamment appliquée pour garantir une protection de la jeunesse. Le taux d'application dépend de nombreux facteurs, entre autres économiques et de ressources, sur lesquels les milieux de la prévention ne peuvent agir seuls.</li> <li>• La méthodologie appliquée lors des deux vagues d'achats-tests ne permettait pas de faire un retour aux commerces sur le résultat de l'achat-test, ce qui a certainement empêché une prise de conscience et la mise en œuvre de mesures de leur part. Une nouvelle méthodologie va être adoptée lors de la troisième vague d'achats-tests, prévue en 2015.</li> <li>• La littérature scientifique montre que les mesures de sensibilisation et de formation doivent être complétées par un contrôle systématique et une application de sanctions. Cependant, la police cantonale ne disposant pas des ressources suffisantes</li> </ul>

<sup>1</sup> Kuendig, H., Thélin R., Astudillo M. (2010). *Evaluation de l'application de la loi interdisant la vente de tabac aux jeunes de moins de 16 ans dans le canton de Fribourg – Etude « client mystère » 2009* (Rapport de recherche n°50). Lausanne : Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies (ISPA).

<sup>2</sup> Kuendig, H., Astudillo, M. (2012). *Application de la loi interdisant la vente de tabac aux jeunes de moins de 16 ans dans le canton de Fribourg : Etude « client mystère » 2011* (Rapport de recherche N°65). Lausanne : Addiction Suisse.

	pour contrôler les commerces irrespectueux de la loi. Les achats-tests ne pouvant faire office de preuve, l'application de sanctions n'est à l'heure actuelle pas envisageable dans le canton.
--	--

### Conclusion et poursuite du projet

Considérant les lacunes persistantes dans l'application de l'interdiction de vente de cigarettes aux moins de 16 ans, ce projet va continuer à prendre une place importante dans la palette d'activités du CIPRET. Sur la base de la réflexion avec les membres du groupe de travail, il a été prévu pour le prochain programme de :

- **Valoriser les collaborations** établies avec les milieux patronaux dans le cadre du groupe de travail ;
- **Elaborer et distribuer un nouveau matériel de sensibilisation.** Le nouveau matériel sera composé d'une affiche (carton et autocollant), d'un flyer et d'un autocollant de calcul d'âge. Le message véhiculé engagera davantage la responsabilité de l'acheteur. Concrètement, le message et le visuel devraient ainsi, en plus de rappeler la loi, encourager l'acheteur/euse à montrer sa carte d'identité. Le but à long terme est la normalisation et la systématisation de la présentation d'une pièce d'identité lors de l'achat de cigarettes.
- **Effectuer une nouvelle vague de sensibilisation des commerces.** La sensibilisation des commerçant-e-s se fera en collaboration avec les associations patronales afin d'augmenter son impact. L'aide des organisations patronales sera sollicitée afin de constituer la liste d'envoi (il n'y a pas de listing des commerces fribourgeois vendant du tabac). En plus, l'envoi du matériel et le courrier de sensibilisation sera complété par des communications spécifiques en utilisant les canaux de communication des organisations patronales (revues, sites, assemblés, etc.).
- **Proposer une formation pour les commerçant-e-s** (en ligne sur le site du CIPRET ou sur site) ;
- **Effectuer une nouvelle vague d'achats-tests en 2015** en appliquant une nouvelle méthodologie. Celle-ci prévoit un retour différencié aux commerces à l'issue de l'achat-tests. Les commerces auront ainsi connaissance de la situation dans leur établissement en particulier. Cette option permettra au CIPRET de proposer des solutions ciblées prenant compte de la réalité de chaque commerce. En outre, les commerces ayant accepté la vente lors du premier achat-test seront testés une seconde fois. Cette manière de procéder a l'avantage de permettre un suivi personnalisé.

### Objectifs pour la suite du projet :

- En 2015, la vente à un-e jeune de moins de 16 ans est refusée dans au moins 60% des cas.
- 30% des commerces qui ont échoué au premier achat-test refusent la vente lors du second.

## 2.2.7 Publicité et parrainage

### Objectifs fixés (output) et atteinte des objectifs

- Soutien des avancées politiques allant dans le sens d'une interdiction de la publicité pour les produits du tabac dans le canton.

### Réalisations

- Collaboration avec *Teenergy Production* pour la réalisation d'une émission sur les stratégies marketing de l'industrie du tabac destinée aux jeunes.
- Sensibilisation des jeunes à la thématique de la publicité et du parrainage lors des ateliers (films, brochures).
- Participation à *l'Observatoire des stratégies marketing en matière de publicité, promotion et sponsoring du tabac en Suisse romande* : le CIPRET Fribourg a été consulté lors de l'élaboration du projet, participe au Comité de pilotage et a la charge depuis octobre 2013 de deux modules.

### Commentaire (atteinte des objectifs)

Aucune avancée politique allant dans le sens d'une interdiction de la publicité au niveau cantonal n'a pu être constatée sur la période 2009-2013, c'est pourquoi il y a peu de réalisations de type structurel à relever dans ce projet. La question de la publicité est cependant régulièrement abordée lors d'ateliers auprès de jeunes

### Points forts et points faibles

Points forts	Points faibles
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La population fribourgeoise se dit en majorité favorable à une interdiction de la publicité pour des produits du tabac (cf. point 2.3).</li> <li>• La participation active du CIPRET à <i>l'Observatoire des stratégies marketing en matière de publicité, promotion et sponsoring du tabac en Suisse romande</i> va permettre une capitalisation des connaissances à ce sujet.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En ce qui concerne l'interdiction de la publicité et du parrainage, aucune avancée politique n'a eu lieu au cours des dernières années. Plusieurs raisons peuvent expliquer le manque d'investissement pour cette thématique : saturation, autres priorités dans le canton de Fribourg dans le domaine de la santé, etc. Ces facteurs limitent les possibilités d'action du CIPRET.</li> </ul>

### Conclusion, leçons apprises et poursuite du projet

Il est prévu de redoubler d'efforts au cours des années à venir pour que des avancées dans le domaine de l'interdiction de publicité et du parrainage soient initiées.

A cet effet, le PCT 2014-2017 prévoit la création d'un groupe de travail inter-directionnel (Direction de la santé et des affaires sociales et Direction de la sécurité et justice) avec le soutien du CIPRET Fribourg, ceci dans le but d'élaborer un projet de modification des bases légales concernant la publicité et le parrainage. Un important travail de sensibilisation du grand public et des politicien-nes sera entrepris en parallèle.

Le CIPRET Fribourg va par ailleurs poursuivre sa participation à *l'Observatoire des stratégies marketing en matière de publicité, promotion et sponsoring du tabac en Suisse romande*. Les résultats

de ce projet seront communiqués dans le canton et viendront appuyer l'argumentation en faveur d'une interdiction de la publicité.

## 2.2.8 Ecoles sans fumée

### Objectifs fixés (output)

- Toutes les classes de l'école obligatoire sont contactées en 2010 et 2013 dans le cadre du projet « Ecoles sans fumée »
- 250-300 contacts avec les écoles (y.c. contacts dans le cadre du projet *Expérience non-fumeur*)

### Réalisations

(Voir aussi les réalisations dans les écoles dans le cadre du projet *Expérience non-fumeur (ateliers de sensibilisation, prêts de l'exposition)*).

<b>2009</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 678 contacts avec les écoles (y.c. contacts dans le cadre du projet <i>Expérience non-fumeur</i>)</li> <li>• 19 conférences, stands, présentations, animations dans les écoles</li> </ul>
<b>2010</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 613 contacts avec les écoles (y.c. contacts dans le cadre du projet <i>Expérience non-fumeur</i>)</li> <li>• 22 ateliers, stands, présentations, animations dans les écoles</li> <li>• Collaboration avec REPER à propos du théâtre « cig'arrête »</li> <li>• 2 conférences pour les enseignant-e-s du CO à propos de l'exposition « <i>Vivre sans fumée / Rauchfreie leben</i> »</li> </ul> <p>Enquête bilingue menée par le CIPRET auprès de toutes les écoles primaires, secondaires et les écoles spécialisées, afin de faire un état des lieux de réglementation en matière de tabagisme dans le périmètre scolaire et de vérifier l'application de la loi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 279 questionnaires envoyés au total</li> <li>• Collaboration avec les Services cantonaux concernés</li> <li>• Analyse des résultats</li> </ul>
<b>2011</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 619 contacts avec les écoles (y.c. contacts dans le cadre du projet <i>Expérience non-fumeur</i>)</li> <li>• Promotion de l'exposition « <i>Vivre dans fumer / Rauchfreie leben</i> » auprès des responsables Santé du CO</li> <li>• 20 ateliers, stands, expositions, présentations, animations dans les écoles</li> </ul> <p>Communication des résultats de l'enquête aux autorités, aux écoles et aux médias.</p>
<b>2012</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2107 contacts avec les écoles (y.c. contacts dans le cadre du projet <i>Expérience non-fumeur</i>)</li> <li>• 14 ateliers dans des écoles primaires</li> </ul>
<b>2013</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 215 contacts avec les écoles</li> <li>• 15 ateliers dans les écoles</li> </ul> <p>Réalisation d'une seconde enquête auprès des écoles primaires, secondaires et spécialisées, afin de mesurer les évolutions et définir les éventuels besoins d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 151 questionnaires envoyés au total</li> <li>• Collaboration avec les Services cantonaux concernés</li> <li>• Analyse des résultats (les résultats sont présentés en annexe).</li> </ul>

**Commentaire (atteinte des objectifs)**

Outre les interventions régulières dans les écoles (ateliers, prêt de l'exposition, réponse à des demandes spécifiques, promotion du concours *Expérience non-fumeur*), le CIPRET a mené dans le cadre de ce projet deux enquêtes dans les écoles afin d'évaluer dans quelle mesure les périmètres scolaires sont sans fumée et définir les besoins d'interventions dans le milieu scolaire.

**Points forts et points faibles**

Points forts	Points faibles
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation des élèves à la question du tabac. Transmission de connaissances sur le thème et travail sur les compétences d'action.</li> <li>• Les mesures mis en place dans certaines écoles ont pu être ancrées de façon durable.</li> <li>• Le CIPRET a pu consolider les relations avec les établissements scolaires et le corps enseignant du canton.</li> <li>• Le CIPRET a acquis une grande expérience au niveau de l'intervention auprès des jeunes.</li> <li>• L'enquête auprès des écoles menée en 2010 et 2013 constitue une base solide pour poursuivre la réflexion quant à la consommation de tabac dans les écoles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le sondage dans les écoles a été effectué juste avant l'essor de la cigarette électronique. Il aurait été intéressant d'interroger les écoles à propos des pratiques et des règlements mis en place.</li> </ul>

**Conclusion et poursuite du projet**

Les deux sondages, menés en 2010 et 2013 auprès des établissements primaires, secondaires et spécialisés fribourgeois ont permis de faire un état des lieux de la situation concernant la réglementation de la consommation de tabac dans les écoles à l'intérieur des locaux et dans le périmètre de l'école. Les résultats indiquent que l'interdiction de fumer à l'intérieur est bien appliquée. Seule une minorité d'écoles dispose en revanche d'un règlement interdisant la consommation de tabac dans tout le périmètre de l'école pour les élèves, le personnel et les personnes externes. Ce thème relève de la compétence des commissions scolaires/responsables d'établissement pour les écoles primaires et des directions d'écoles pour les cycles d'orientation, car ce sont ces instances qui définissent le règlement scolaire.

Les prochaines étapes consistent à communiquer les résultats de la deuxième enquête auprès des milieux politiques concernés et à contacter les écoles qui ont indiqué ne pas respecter l'interdiction de fumer à l'intérieur des locaux en dehors des heures d'écoles afin d'éclaircir la situation (2 établissements). En outre, la question de la fumée dans le périmètre scolaire va être intégrée à la réflexion cantonale sur la santé dans les écoles à laquelle le CIPRET Fribourg va prendre part.

Les résultats de l'enquête révélant encore des lacunes en termes de prévention du tabagisme, ils méritent d'être discutés avec les autorités cantonales et des représentant-e-s des écoles, afin de trouver des outils concrets et des mesures facilement applicables pour gérer la problématique de la consommation de tabac dans le périmètre scolaire. Pour s'assurer de la pertinence et l'applicabilité

de ces mesures, nous estimons important d'inclure les écoles dans ce processus de réflexion. Sur cette base, des recommandations à l'intention des établissements scolaires seront édictées.

Par ailleurs, le CIPRET va poursuivre à titre transitoire les ateliers auprès des écoliers et écolières et va participer en parallèle à la réflexion pour la réorganisation la prévention et promotion de la santé dans les écoles.

## 2.2.9 Expérience non-fumeur

### Objectifs fixés (output) et atteinte des objectifs

Objectifs annuels	2009	2010	2011	2012	2013
<i>100-150 classes participent au concours national</i>	137	133	133	124	110
<i>15 classes participent au concours cantonal</i>	29	24	13	12	9
<i>5 interventions du CIPRET dans les écoles</i>	1 conférence, 17 ateliers dans les écoles, 1 projet créatif, 5 prêts de l'exposition « vivre sans tabac » et 1 stand	14 ateliers dans les écoles, 5 prêts de l'exposition « vivre sans tabac »	14 ateliers dans les écoles, 6 prêts de l'exposition « vivre sans tabac »	14 ateliers dans les écoles, 6 prêts de l'exposition « vivre sans tabac »	15 ateliers dans les écoles, 3 prêts de l'exposition « vivre sans tabac »
<i>3-5 communiqués de presse à environ 8-10 médias cantonaux</i>	2 communiqués de presse envoyés à 3 médias	2 communiqués de presse envoyés à 11 contacts, 4 articles publiés	2 communiqués de presse envoyés à 20 contacts, 3 articles publiés	2 communiqués de presse envoyés à 10 contacts, 2 articles publiés	2 communiqués de presse envoyés à 10 contacts, 1 article publié

### Autres réalisations

Chaque année, le CIPRET a réalisé les actions suivantes dans le cadre du projet national *Expérience non-fumeur* :

- Coordination avec la direction nationale du projet
- Promotion du concours national dans le canton
- Actualisation régulières des panneaux de l'exposition « *Vivre sans fumer / Rauchfreie Leben* »
- Présentation des prestations du CIPRET aux écoles, ainsi que de l'exposition « *Vivre sans fumer / Rauchfreie Leben* »
- Organisation d'un concours cantonal (avec des prix cantonaux)
- Organisation d'une remise des prix cantonale

### Commentaire

La légère diminution du nombre de classes fribourgeoises inscrites au concours cantonal entre 2009 et 2013 peut s'expliquer par la difficulté de mobiliser les enseignant-e-s et les élèves sur le long terme pour un tel projet. Même si l'objectif fixé a pu être atteint chaque année, le projet cantonal ne sera pas reconduit en 2014.

**Points forts et points faibles**

Points forts	Points faibles
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La mise en œuvre du projet Expérience non-fumeur a permis l'acquisition d'une grande expérience dans l'intervention dans les écoles et auprès des jeunes.</li> <li>• Le projet a sensibilisé les jeunes à la problématique du tabac.</li> <li>• Les interventions dans les écoles ont permis de faire connaître le CIPRET auprès du corps enseignant et des directions des établissements scolaires.</li> <li>• Le projet créatif proposé dans le cadre du concours cantonal permet de stimuler la réflexion personnelle des élèves sur le thème du tabagisme. Le travail créatif permet d'ancrer cette expérience de façon émotionnelle.</li> <li>• L'évènement de la remise des prix permet la reconnaissance et le renforcement de l'engagement des élèves et des enseignant-e-s.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La participation au concours cantonal organisé par le CIPRET a baissé au fil des années.</li> <li>• Aucun accompagnement spécifique n'était prévu pour les classes qui abandonnent le concours national après s'être inscrites.</li> <li>• Les ateliers donnés dans les classes ne permettent de toucher qu'une partie des écoliers et écolières fribourgeois-es.</li> </ul>

**Conclusion et suite du projet**

Considérant la baisse d'intérêt des écoles pour le concours cantonal, celui-ci va être abandonné. Le concours national « Expérience non-fumeur » va en revanche être poursuivi, avec la possibilité pour les écoles d'emprunter l'exposition « Vivre sans tabac – Rauchfreie leben » du CIPRET ou de solliciter le Centre pour un atelier de prévention ou un accompagnement dans la démarche. En outre, un accompagnement spécifique pour les classes qui abandonnent le concours sera dorénavant proposé.

À l'heure actuelle, des changements importants sont en cours dans l'organisation des écoles fribourgeoises (nouvelle loi scolaire, nouveau concept de santé à l'école, Plan d'études romand). Dans ce contexte, la santé dans les écoles va subir d'importants changements. Les compétences acquises par le CIPRET dans l'intervention dans les écoles et auprès des jeunes vont durant cette période être mises au profit de la réorganisation de la santé à l'école, puisque le CIPRET va activement participer à la réflexion cantonale. En parallèle, les ateliers de sensibilisation dans les écoles seront poursuivis à titre transitoire.

## 2.2.10 Apprentissage sans tabac

### Objectifs fixés (output) et atteinte des objectifs

Le projet pilote « Apprentissage sans tabac » mis en œuvre dans le canton de Fribourg jusqu'en 2010 était hors programme cantonal et a déjà fait l'objet d'un rapport final. Ainsi, seules les activités réalisées dans le cadre du projet national « Apprentissage sans tabac » sont reprises dans le présent rapport.

Objectifs annuels (2011, 2012 et 2013)	2011	2012	2013
500-1000 apprenti-e-s s'inscrivent au concours	803	842	737
Organisation d'une remise des prix cantonale	Non	Organisation d'une soirée dans un bowling de Fribourg (116 participant-e-s)	Organisation d'une soirée dans un bowling de Fribourg (82 participant-e-s)
1-2 communication aux entreprises par année	2258 entreprises formatrices ont reçu une information sur le projet et une proposition d'adhésion. 7 écoles professionnelles et 59 entreprises sont partenaires du projet.	2194 entreprises formatrices ont reçu une information sur le projet et une proposition d'adhésion. 7 écoles professionnelles et 83 entreprises sont partenaires du projet.	3280 entreprises formatrices ont reçu une information sur le projet et une proposition d'adhésion. 7 écoles professionnelles et 93 entreprises sont partenaires du projet.
1-3 communiqué de presse envoyé à 5-10 médias cantonaux	Les communiqués de presse émanant de la direction nationale du projet sont adressés aux médias fribourgeois.		

### Autres réalisations

- Coordination avec la direction nationale du projet ;
- Organisation de conférences, stands, ateliers dans les écoles professionnelles et les entreprises formatrices afin de faire la promotion du projet ;
- Contact de tou-te-s les apprenti-e-s inscrit-e-s en tant que fumeurs ou fumeuses pour leur proposer une aide à l'arrêt ;
- Réalisation de tests de monoxyde auprès d'un échantillon d'apprenti-e-s inscrit-e-s ;
- Envoi d'une newsletter aux écoles et entreprises partenaires ;
- Distribution de prix cantonaux en plus des prix nationaux ;
- Participation à l'évaluation du projet national.

### Points forts et points faibles

Points forts	Points faibles
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La transition entre le projet pilote et le projet national a pu être assurée sans perte d'adhésion de la part des partenaires et des apprenti-e-s.</li> <li>• Le projet a connu un succès notable auprès</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le projet national Apprentissage sans tabac a demandé un gros investissement de la part du CIPRET Fribourg, que le budget alloué par le projet national ne permet pas de couvrir.</li> <li>• Ce projet demande un important travail de</li> </ul>

<p>des entreprises formatrices.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le projet bénéficie d'une bonne adhésion des écoles professionnelles au projet (les 7 écoles professionnelles sont partenaires du projet).</li> <li>• Des partenariats avec les entreprises ont pu être mis en place, permettant l'intégration de mesures de prévention durables auprès des apprenti-e-s dans les entreprises (en complément au concours).</li> <li>• Malgré une légère baisse de la participation en 2013, le concours rencontre un bon succès auprès des apprenti-e-s du canton.</li> </ul>	<p>coordination avec la direction nationale.</p>
--	--

### Commentaire

Le projet *Apprentissage sans tabac* est mis en œuvre dans le canton depuis 2006, d'abord en tant que projet pilote, puis comme projet national. Le projet est ainsi « rôdé » : il a du succès auprès des apprenti-e-s, les entreprises formatrices partenaires sont toujours plus nombreuses, et les 7 écoles professionnelles du canton sont partenaires. Ce succès est le résultat d'un important travail de promotion du projet auprès des entreprises formatrices et écoles professionnelles, déjà durant la phase pilote.

Dans la phase de conceptualisation, il est important de bien connaître les conditions cadres et les besoins du setting dans lequel on souhaite implémenter le projet, afin que celui-ci réponde aux besoins et aux attentes. Dans le cadre d'*Apprentissage sans tabac*, le besoin d'un projet clé en main, facile à mettre en œuvre pour les entreprises était connu au moment de la conceptualisation du projet. L'implication des partenaires le plus tôt possible semble également avoir été un facteur de réussite permettant d'adapter le projet aux réalités et au contexte des partenaires.

### Conclusion et suite du projet

Le projet entre maintenant dans une seconde phase, où la promotion auprès des entreprises formatrices et écoles professionnelles prend une moindre place. Il s'agira plutôt dans les années à venir de valoriser les partenariats qui ont pu être construits et de poursuivre la mise en œuvre dans le canton. Ainsi le CIPRET va continuer le travail opérationnel, ainsi que l'organisation de la remise des prix cantonaux (considérant la baisse de la participation en 2013, un nouveau concept va être élaboré pour 2014).

## 2.2.11 Centres de loisirs et setting sport

### Objectifs fixés (output) et atteinte des objectifs

- Développement d'une Charte « Vivre sans tabac » en collaboration avec les centres de loisir et autres organisations impliquées dans des activités de loisirs. Prise de contact avec les centres de loisirs pour promouvoir la charte ;
- Proposition d'une activité sur le thème du tabagisme dans le cadre du Passeport Vacances ;
- Proposition d'un cours prévention du tabagisme pour les moniteurs/trices des associations sportives ;
- Actualisation de la charte du CIPRET pour un sport sans tabac. Prise de contact avec les clubs et associations sportives du canton pour promouvoir la charte. Sponsoring de 10 clubs/événements.

### Réalisations

2009	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 activités proposées dans le cadre du Passeport Vacances.</li> <li>• Collaboration avec REPER pour développement du jeu de prévention « trivial poursuit »</li> <li>• 1 association sportive sponsorisée</li> </ul>
2010	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 activités proposées dans le cadre du Passeport Vacances.</li> <li>• Prise de contact avec des clubs sportifs (football et hockey sur glace) du canton pour sponsoring de manifestations selon nouveaux critères du CIPRET (participation au concours « sport sans tabac » de <i>Swiss Olympic</i> et mise en œuvre d'une action de prévention du tabagisme).</li> <li>• 11 associations ou manifestations sportives soutenues</li> </ul>
2011	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse des besoins auprès des responsables des centres de loisirs et des personnes clé de ce domaine</li> <li>• Envoi à 140 clubs sportifs (football et hockey sur glace) avec proposition de sponsoring selon critères du CIPRET.</li> <li>• 10 associations ou événements sportifs soutenus</li> <li>• 2 stands de prévention (sans animation)</li> <li>• 2 annonces du CIPRET parues dans les librettos de manifestations sportives</li> <li>• Sondage auprès des associations sportives pour identifier les besoins en matière de prévention du tabagisme</li> </ul>
2012	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation à l'animation d'un module interdisciplinaire J&amp;S, en collaboration avec REPER.</li> <li>• 12 associations sportives sponsorisées</li> <li>• 7 stands de prévention (sans animation)</li> <li>• 5 annonces du CIPRET parues dans les librettos de manifestations sportives</li> </ul>
2013	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participations à l'animation du module interdisciplinaire J&amp;S, en collaboration avec REPER à deux reprises.</li> <li>• 11 associations sportives sponsorisées</li> <li>• 3 stands de prévention (sans animation)</li> </ul>

**Commentaire (atteinte des objectifs)**

Dans les settings loisirs et sport, l'efficacité d'une charte a été remise en question suite à l'entrée en vigueur de l'interdiction du fumer dans les lieux publics. Les deux projets ont dû être adaptés en fonction de ce changement contextuel.

Le projet ciblant les centres de loisirs a été jugé inadéquat par les responsables des centres de loisirs. Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle législation interdisant de fumer à l'intérieur des centres d'animation socio-culturelles, la mise en place d'une charte pour une vie sans tabac n'a pas permis de faire un consensus parmi les partenaires du projet. A partir de 2011, le comité de pilotage et la direction opérationnelle du programme cantonal ont par conséquent revu les objectifs stratégiques de cette mesure : les interventions se sont faites en fonction des demandes. Ainsi, les ressources à disposition du programme pour empêcher le début de la consommation chez les jeunes ont été réorientées vers d'autres projets comme Apprentissage sans tabac, interdiction de vente, ateliers de sensibilisation dans les écoles.

Dans le setting sport, il s'est avéré que la création d'une charte cantonale complémentaire à celle proposée dans le programme national était inappropriée et créait de la confusion. En accord avec le comité de pilotage, ce projet a été abandonné et un nouveau concept d'intervention a été élaboré avec l'objectif de créer une complémentarité et des synergies avec les mesures déjà proposées dans Cool&Clean. Celui-ci comprend la mise à disposition de documentation et de matériel d'information pour les associations sportives ; le sponsoring des associations et des événements sportifs qui s'engagent dans la prévention du tabagisme ; la formation des moniteurs et monitrices.

Enfin, en ce qui concerne l'activité du CIPRET proposée dans le cadre du Passeport Vacances, elle a été supprimée en 2011 en raison de l'absence d'inscriptions lors des années précédentes.

**Points forts et points faibles**

Points forts	Points faibles
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le sponsoring des clubs sportifs est une belle porte d'entrée pour ce setting permettant de créer une situation « gagnant-gagnant » pour les clubs et le domaine de la prévention.</li> <li>• Le sponsoring offre une bonne visibilité au CIPRET, ce qui renforce sa notoriété et peut avoir un effet positif sur les autres prestations du centre de compétence.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il est difficile de proposer des activités attrayantes pour les jeunes en dehors du cadre scolaire.</li> </ul>

**Conclusion, leçons apprises et poursuite du projet**

En raison du changement contextuel une réorientation de ressources du PCT vers d'autres activités visant à empêcher le début de consommation a été décidée.

Identifier les besoins d'un public cible et savoir comment et l'atteindre (par quels biais ? dans quel contexte ?) sont des éléments essentiels à la réussite d'un projet. En complément, le partage avec les partenaires / personnes clés d'une vision commune concernant la prévention du tabagisme est également un facteur important pour mettre en place des partenariats durable. Sans vision commune, il est difficile de mettre se mettre d'accord sur les mesures pertinentes et durables à mettre en œuvre.

En ce qui concerne le PCT 2014-2017, comme le setting du sport bénéficie déjà d'un projet national, il a été décidé de supprimer les activités de prévention du tabagisme complémentaires au programme national Cool&Clean mis en œuvre par l'association REPER.

Le setting des loisirs et du sport deviendront dans le futur de plus en plus important pour la prévention du tabagisme dans le canton en raison de la réorganisation la prévention et promotion de la santé dans les écoles. Les centres de loisirs seront par ailleurs mis en évidence dans le PCT 2014-2017 le projet « prévention du tabagisme par les pairs ».

## 2.2.12 Jeunes en difficultés passagères et jeunes migrant-e-s

### Objectifs fixés (output)

- En 2012, les travailleuses sociales et les travailleurs sociaux hors murs ont inscrit dans la « charte bonne conduite » le principe de ne pas fumer durant les heures de travail (conformément à ce qui existe pour l'alcool).
- En 2012, 20% (au minimum 10%) des institutions travaillant avec des adolescent-e-s en difficultés ou de jeunes migrant-e-s figurant sur la liste du CIPRET adhèrent à une charte pour la promotion d'une vie sans tabac.

*Le premier objectif a été abandonné et le second a été reformulé :*

- Les personnes-clés des foyers pour adolescent-e-s en difficultés sont contactées afin d'analyser les besoins de ces institutions en matière de prévention du tabagisme. Un concept d'intervention est élaboré.

### Réalisations

<b>2009</b>	-
<b>2010</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 9 ateliers de sensibilisation réalisés dans des institutions s'occupant de jeunes en difficultés passagères.</li> </ul>
<b>2011</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontre avec les institutions cantonales pour une analyse des besoins d'intervention.</li> </ul>
<b>2012</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 5 ateliers de sensibilisation dans des institutions s'occupant de jeunes en difficultés passagères.</li> </ul>
<b>2013</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 7 ateliers de sensibilisation réalisés dans des institutions s'occupant de jeunes en difficultés passagères.</li> <li>• 2 prêts de l'exposition « Vivre sans fumer – Rauchfreie Leben »</li> </ul>

### Commentaire (atteinte des objectifs)

Les évolutions législatives en matière de protection contre la fumée passive ont modifié le besoin d'intervention auprès des institutions s'occupant de jeunes en difficulté. Le CIPRET est reconnu dans son travail par les institutions spécialisées et il est bien ancré dans le réseau. Les institutions s'adressent au Centre lors qu'elles sont confrontées à des problèmes en lien avec le tabagisme. Sur cette base, il a été décidé que dans le cadre du PCT 2009-2013, le CIPRET répondre aux demandes spécifiques des institutions, sans entreprendre de démarche proactive.

De la même manière, il s'est rapidement avéré qu'une charte ciblant uniquement les travailleuses sociales et les travailleurs sociaux hors murs n'aurait qu'un impact limité. Ce projet a par conséquent été abandonné (voir point 2.3.2).

**Points forts et points faibles**

Points forts	Points faibles
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les besoins d'intervention identifiés en début de programme ont rapidement évolué et les interventions prévues se sont avérées inutiles. Devant ces changements, le CIPRET Fribourg a su s'adapter rapidement en répondant aux besoins actuels et spécifiques des institutions s'occupant de jeunes en difficultés passagères.</li> <li>• Les collaborations avec les institutions spécialisées ont été renforcées et pérennisées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Répondre aux demandes spécifiques de manière adaptée requiert beaucoup de ressources et une grande flexibilité.</li> </ul>

**Conclusion, leçons apprises et poursuite du projet**

La manière de toucher les jeunes en difficultés passagère et les jeunes migrant-e-s a été complètement revue pour le PCT 2014-2017. D'une part, un projet de prévention du tabagisme par les pairs sera mis en œuvre dans les centres d'animation socioculturelle. Ce projet s'adressera aux jeunes de manière générale, mais permettra également d'atteindre les jeunes issu-e-s de la migration ou appartenant à des classes sociales défavorisées. En outre, un projet de *Formation des multiplicateurs/trices* sera mis sur pied dans les Hautes écoles fribourgeoises de santé et de travail social. Il permettra aux éducatrices sociales et éducateurs sociaux d'acquérir les bases de la prévention du tabagisme (encourager l'arrêt, empêcher le début de la consommation, protéger contre la fumée passive) pour ensuite les intégrer à leur pratique professionnelle.

Il va de soi que le CIPRET continuera en parallèle à ces deux projets à répondre de manière ciblée aux demandes qui lui seront adressées par les institutions travaillant avec des jeunes, notamment les demandes concernant des ateliers de sensibilisation.

## 2.2.13 Loi cantonale sur la protection contre la fumée passive : aspects législatifs, lieux de travail, substituts de domicile

### Objectifs fixés (output) et atteinte des objectifs

- Identification des besoins d'intervention et définition d'un plan d'action et des mesures de concrétisation.

L'introduction d'une réglementation cantonale spécifique pour les institutions faisant office de substitut de domicile a offert une définition suffisante du cadre concernant la protection des résident-e-s contre la fumée passive. De ce fait, les interventions auprès de ces institutions n'ont pas été nécessaires.

### Réalisations

<b>2009</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagnement de l'élaboration de la loi cantonale sur la protection contre la fumée passive</li> <li>• Participation au groupe de travail cantonal</li> <li>• Soutien aux entreprises souhaitant devenir sans fumée (6 présentations, 2 stands)</li> <li>• Réponse aux demandes d'information et de soutien</li> <li>• Mise à disposition des particuliers et des entreprises de badges MoNik</li> </ul>
<b>2010</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagnement de l'application de la loi cantonale sur la protection contre la fumée passive.</li> <li>• Réponse aux demandes d'information et de soutien</li> <li>• Mise à disposition des particuliers et des entreprises de badges MoNik</li> </ul>
<b>2011</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collaboration avec la Ligue pulmonaire des deux Bâles pour le projet <i>Entreprises sans fumée</i>.</li> <li>• Réponse aux demandes d'information et de soutien</li> <li>• Mise à disposition des particuliers et des entreprises de badges MoNik</li> </ul>
<b>2012</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagnement de l'initiative populaire fédérale « Une Suisse sans fumée passive »</li> <li>• Poursuite de la collaboration avec la Ligue pulmonaire des deux Bâles pour le projet <i>Entreprises sans fumée</i>.</li> <li>• Réponse aux demandes d'information et de soutien</li> <li>• Mise à disposition des particuliers et des entreprises de badges MoNik</li> </ul>
<b>2013</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réponse aux demandes d'information et de soutien</li> <li>• Mise à disposition des particuliers et des entreprises de badges MoNik</li> </ul>

### Commentaire (atteinte des objectifs)

Le contexte législatif national et cantonal a fortement évolué au cours des dernières années. Le CIPRET s'est beaucoup investi pour l'acceptation des différentes votations cantonales et fédérales, ainsi que pour accompagner leur mise en œuvre. Une fois la loi appliquée, le rôle du CIPRET a plutôt consisté à répondre aux demandes et à soutenir individuellement les personnes encore concernées par une exposition à la fumée passive, que ce soit sur leur lieu de travail ou à leur domicile.

Le CIPRET a également assumé le rôle de vigie, faisant remonter les situations de non-respect des lois en vigueur aux autorités cantonales une fois sa marge de manœuvre épuisée.

**Points forts et points faibles**

Points forts	Points faibles
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le contexte législatif favorable a permis de réduire considérablement l'exposition à la fumée passive dans les lieux publics.</li> <li>• L'exposition à la fumée passive sur le lieu de travail a également radicalement diminué, dépassant même l'objectif fixé.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'initiative fédérale « Protection contre la fumée passive » a été rejetée le 23 septembre 2012 dans le canton de Fribourg par 66.1% des voix<sup>3</sup>, quand bien même les fribourgeois-e-s se disent satisfait-e-s de la législation cantonale.</li> <li>• Certain-e-s travailleurs/euses sont encore victimes d'exposition à la fumée passive sur leur lieu de travail. L'application de la loi n'est par conséquent pas totale.</li> <li>• Des dispositions d'application cantonales concernant la fumée passive sur le lieu de travail sont attendues.</li> </ul>

**Conclusion, leçons apprises et poursuite du projet**

Le principal défi des années à venir sera de consolider les acquis dans le domaine de l'exposition à la fumée passive. Pour ce faire, il est prévu d'effectuer un suivi de la législation, de répondre aux demandes de toute personne victime d'un non-respect de la loi et de réagir en cas de remise en question de la loi.

En ce qui concerne l'exposition sur les lieux de travail, une collaboration avec les associations patronales et syndicales est prévue, de manière à ce que la fumée soit totalement bannie des lieux de travail du canton, conformément à la Loi fédérale sur la protection contre le tabagisme passif du 3 octobre 2008, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2010<sup>4</sup>. Le CIPRET suivra de près l'élaboration des dispositions cantonales concernant la fumée passive sur le lieu de travail. Une attention particulière sera mise sur les entreprises privées où dans 10% des cas la fumée est encore autorisée partout<sup>5</sup>. De plus, les petites entreprises devront également être surveillées, car c'est dans ce cadre qu'un-e employé-e non-fumeur-euse peut ressentir une certaine pression à ne pas faire valoir son droit à la protection contre la fumée passive sur son lieu de travail.

En parallèles, les personnes exposées à la fumée passive pourront toujours s'adresser au CIPRET pour des informations et des conseils, ou pour se procurer des badges MoNik. Le CIPRET se charge également d'informer les autorités responsables des situations de non-conformité à la loi.

Considérant les récents changements contextuels, le CIPRET suivra également de près l'évolution de la consommation de cigarette électronique dans les lieux publics et sur le lieu de travail.

<sup>3</sup> Office fédéral de la statistique, [En ligne], accès :

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/17/03/blank/key/2012/033.html>, consulté le 02.04.2013

<sup>4</sup> Loi fédérale sur la protection contre le tabagisme passif [En ligne], accès : <http://www.admin.ch/ch/f/ff/2008/7483.pdf>, consulté le 02.04.2013

<sup>5</sup> M.I.S Trend, *Etude sur la problématique du tabagisme réalisée auprès de la population fribourgeoise pour la ligue de la santé – CIPRET Fribourg*, septembre 2012.

## 2.2.14 Enfants

### Objectifs fixés (output) et atteinte des objectifs

- Développement d'un plan d'action pluriannuel concernant la protection des enfants contre la fumée passive.

Mise en œuvre du plan pluriannuel de la protection des enfants contre la fumée passive, avec mise à disposition de badges MoNik pour mesurer l'exposition à la fumée passive et réalisation d'offres de prévention auprès des institutions concernées.

### Réalisations

<b>2009</b>	-
<b>2010</b>	-
<b>2011</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse du besoin d'intervention</li> <li>• Prise de contact avec les responsables du projet national <i>Enfance sans fumée</i> ; évaluation des possibilités de collaboration et des éventuelles synergies.</li> <li>• Développement du plan d'action</li> <li>• Campagne de sensibilisation (voir chapitre 2.2.2)</li> <li>• Mise à disposition de Badges MoNik</li> </ul>
<b>2012</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise de contact avec les responsables du projet national <i>Enfance sans fumée</i> et évaluation des possibilités de collaboration et les éventuelles synergies.</li> <li>• Intégration de la thématique de la protection des enfants contre la fumée passive lors d'une formation donnée aux coordinatrices des associations familiales de jour.</li> <li>• Partenariat avec la Fédération fribourgeoise des sages-femmes et l'Office familial.</li> <li>• Mise à disposition de Badges MoNik (23 badges distribués).</li> </ul>
<b>2013</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 formations données à des multiplicateurs/trices : auprès de la Fédération des sages-femmes fribourgeoises ; des coordinateurs/trices de la Fédération fribourgeoise d'accueil familial de jour ; et des puéricultrices de l'Office familial Fribourg</li> <li>• Mise à disposition de Badges MoNik (23 badges distribués)</li> <li>• Evaluation du projet par Addiction Suisse (rapport en annexe).</li> </ul>

### Commentaire (atteinte des objectifs)

La question de l'exposition des enfants en bas âge à la fumée passive a pris une place importante dans le programme. Elle a été abordée au travers du projet *Enfance sans fumée*, qui avait pour public cible l'ensemble de la population fribourgeoise et les professionnel-le-s actifs/ves auprès des enfants en bas âge.

Des outils ont été créés (flyers de sensibilisation, affichettes) et mis à disposition de la population et des professionnel-le-s, y compris des tests gratuits permettant de mesurer de manière objective l'exposition des enfants à la fumée passive (badges MoNik). Dans un deuxième temps, un module de formation des multiplicateurs/trices a été élaboré et des collaborations ont été mises en place.

**Points forts et points faibles**

Points forts	Points faibles
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le contexte législatif favorable a permis de réduire considérablement l'exposition à la fumée passive dans les lieux publics.</li> <li>• La formation proposée aux professionnel-le-s de la petite enfance a reçu un bon écho.</li> <li>• Lors des formations, de multiples perspectives ont été mises en avant.</li> <li>• Le travail avec les multiplicateurs/trices a permis d'augmenter l'ampleur de cette actions de prévention, ainsi que le nombre de personnes auxquelles les messages de prévention ont été transmis.</li> <li>• Une situation « gagnant-gagnant » a été créée, permettant de motiver les partenaires à s'engager pour une formation continue sur le thème de la fumée passive.</li> <li>• L'évaluation externe du projet va permettre de le poursuivre tout en améliorant certains aspects.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En 2012, dans le canton de Fribourg 32% des fumeurs et fumeuses qui ont un enfant âgé de moins de 6 ans et 28% des fumeurs et fumeuses qui ont un enfant âgé de 6 à 14 ans fument à l'intérieur de leur domicile<sup>6</sup>.</li> <li>• Le thème de la fumée passive n'est pas perçu comme une priorité par les professionnel-le-s identifié-e-s comme des multiplicateurs/trices (concordance avec le cahier de charge).</li> </ul>

**Conclusion, leçons apprises et poursuite du projet**

L'évaluation par Addiction suisse a montré d'une part que pour une majorité des professionnel-le-s ayant pris part à ces formations, la thématique du tabagisme passif est abordée avec plus d'aisance et de manière plus systématique et plus consciente qu'auparavant. D'autre part, le niveau de connaissance des participant-e-s sur la dangerosité du tabagisme passif apparaît globalement supérieur lors du suivi à un mois. Toutefois l'augmentation des connaissances ne semble pas être aussi fortement consolidée à moyen terme. Ainsi, les principaux objectifs des formations ont été atteints. Un travail de renforcement des connaissances quelques mois après la formation pourrait accroître la dynamique "positive" enregistrée lors du suivi à un mois.

La question de l'exposition des enfants à la fumée passive sera intégrée dans le projet *Fumée passive au domicile* du PCT 2014-2017. Dans cette deuxième phase du projet, il s'agira de valoriser et pérenniser les acquis en poursuivant le travail de prévention initié et en maintenant les relations établies avec les professionnel-le-s qui œuvrent comme multiplicateurs/trices dans le canton. Le module de formation élaboré dans le cadre du PCT 2009-2013 sera repris, de même que la mise à disposition de test MoNic.

<sup>6</sup> M.I.S Trend, *Etude sur la problématique du tabagisme réalisée auprès de la population fribourgeoise pour la ligue de la santé – CIPRET Fribourg*, septembre 2012

## 2.2.15 Prestations d'aide à l'arrêt

### Objectifs fixés (output) et atteinte des objectifs

- 35 premiers conseils par année
- Cours de groupe (offre garantie)
- Coachings individuels (offre garantie)
- Hospital Quit Support : En raison d'un contexte peu favorable, ce projet a été abandonné. Toutefois, des collaborations avec les hôpitaux ne sont pas définitivement exclues et le CIPRET répond aux demandes qui lui sont adressées.

<b>2009</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 75 Infos, conseils, contacts</li> <li>• 24 brefs conseils stop-tabac</li> <li>• 14 rencontres stop-tabac</li> <li>• 4 séances de soutien à la désaccoutumance du tabac (consultations individuelles)</li> <li>• 100 tests monoxyde de carbone</li> </ul>
<b>2010</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 59 Infos, conseils, contacts</li> <li>• 89 brefs conseils stop-tabac</li> <li>• 9 rencontres stop-tabac (bas-seuil)</li> <li>• 1 stand de sensibilisation bas-seuil</li> <li>• Collaboration avec le projet « Entreprise sans fumée »</li> <li>• 10 séances de soutien à la désaccoutumance du tabac (consultations individuelles)</li> <li>• 143 tests monoxyde de carbone</li> <li>• 128 brochures d'aide à l'arrêt du tabac distribuées</li> </ul>
<b>2011</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 151 Infos, conseils, contacts</li> <li>• 104 brefs conseils stop-tabac</li> <li>• 9 rencontres stop-tabac</li> <li>• 1 Cours « Rauchfrei. Rauchstopp ohne Gewichtszunahme »</li> <li>• 5 stands de sensibilisation bas-seuil</li> <li>• 31 séances de soutien à la désaccoutumance du tabac (entretien d'orientation et coachings en 4 séances)</li> <li>• 9 consultations brèves post-coaching</li> <li>• 159 tests monoxyde de carbone</li> <li>• 201 brochures d'aide à l'arrêt du tabac distribuées</li> </ul> <p>Entreprise sans fumée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 cours stop-tabac</li> <li>• Démarchage des entreprises pour acquisition de nouveaux mandats</li> </ul>
<b>2012</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 82 Infos, conseils, contacts</li> <li>• 81 brefs conseils stop-tabac</li> <li>• 2 stands de sensibilisation</li> <li>• 25 séances de soutien à la désaccoutumance du tabac (entretien d'orientation et coachings en 4 séances)</li> <li>• 5 consultations brèves post-coaching</li> <li>• 151 tests monoxyde de carbone</li> <li>• 155 brochures d'aide à l'arrêt du tabac distribuées</li> </ul>

	Entreprise sans fumée : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Démarchage des entreprises pour acquisition de nouveaux mandats</li> </ul>
<b>2013</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 49 Infos, conseils, contacts</li> <li>• 59 brefs conseils stop-tabac</li> <li>• 3 stands de sensibilisation</li> <li>• <b>116</b> séances de soutien à la désaccoutumance du tabac (entretien d'orientation et coachings en 4 séances)</li> <li>• 44 consultations brèves post-coaching</li> <li>• 219 tests monoxyde de carbone</li> <li>• 287 brochures d'aide à l'arrêt du tabac distribuées</li> </ul> Entreprise sans fumée : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Démarchage des entreprises pour acquisition de nouveaux mandats</li> </ul>

### Autres réalisations

- Formation de l'équipe à l'aide à l'arrêt du tabagisme et l'entretien motivationnel ;
- Mise à jour de connaissances et compétences en matière de sevrage tabagique.

### Commentaire (atteinte des objectifs)

Les activités et prestations dans le domaine de l'aide à l'arrêt ont pris beaucoup plus d'ampleur dans le programme cantonal tabac 2009-2013 qu'initialement prévu. L'atteinte des objectifs a donc largement été dépassée.

L'augmentation de la demande pour les prestations d'aide à l'arrêt montre un réel besoin pour des séances de coaching stop-tabac en face-à-face, confirmant l'importance d'un centre de compétence régional capable non seulement de répondre aux questions de la population et de rediriger les demandes vers des services de soutien nationaux, mais aussi d'offrir une prestation de soutien à la désaccoutumance sur place et en face-à-face. L'offre de prestations du CIPRET est pensée en complémentarité avec les offres nationales existantes. En proposant un coaching stop-tabac en 4 séances, soutien et suivi du processus d'arrêt, le CIPRET a complété et adapté ses prestations afin de répondre aux besoins de la population.

### Points forts et points faibles

Points forts	Points faibles
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le nombre de personnes ayant bénéficié d'une séance de soutien a fortement augmenté.</li> <li>• Les prestations ont été adaptées au fil des années, afin de mieux répondre aux besoins de la population.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il est difficile, voire impossible, de prévoir la demande concernant les prestations d'aide à l'arrêt. Il est par conséquent nécessaire de pouvoir adapter la planification et le travail en fonction de la demande effective.</li> <li>• Il n'existe aucun réseau fribourgeois en matière d'aide à la désaccoutumance du tabac.</li> </ul>

**Conclusion, leçons apprises et poursuite du projet**

Proposer un soutien aux fumeurs/euses souhaitant cesser leur consommation – c’est le cas de plus d’un-e fumeur/euse sur deux dans le canton de Fribourg – est une facette indispensable de la prévention du tabagisme. Le CIPRET Fribourg ayant acquis une certaine expertise en matière d’aide à l’arrêt (premiers conseils, coaching individuel, intervention en groupe), ces prestations vont être reconduites au cours des prochaines années. Des coachings individuels seront proposés, ainsi que des cours de groupe et des cours stop tabac dans les entreprises (projet *Entreprise sans fumée*).

Il semble également important d’investir des ressources pour mettre en lien les acteurs du canton qui sont actifs dans l’aide à l’arrêt du tabagisme en incluant les institutions de santé qui sont en contact avec le public cible, les fumeurs-euses. La mise en lien des acteurs permettra de créer des synergies et de coordonner la prise en charge des personnes qui souhaitent arrêter de fumer. Le CIPRET tentera dans le cadre du PCT 2014-2017 de réunir les différents acteurs du domaine autour d’une table pour faire l’état des lieux des offres et pratiques existantes, puis de mettre en place des mesures permettant d’améliorer la coordination entre ces offres et d’en créer des nouvelles si nécessaire. De plus, le CIPRET a acquis une certaine expérience dans la formation des multiplicateurs/trices. Considérant le rôle important que peuvent jouer les professionnel-le-s de la santé en tant que multiplicateurs/trices, un projet de formation continue du personnel de santé pourrait être envisagé dans le PCT 2014-2017.

Il s’agira également de mieux faire connaître les prestations d’aide à l’arrêt du CIPRET au sein de certaines communautés de migrant-e-s en proposant une traduction de l’information dans plusieurs langues. Enfin, le *Concours pour arrêter de fumer* sera reconduit dans le canton.

## 2.2.16 Hospital Quit Support

### Objectifs fixés (output) et atteinte des objectifs

- Une offre de soutien pour l'arrêt du tabagisme interne à l'hôpital est disponible dans tous les hôpitaux du canton.

### Réalisations

Au long des cinq dernières années, le CIPRET a soutenu le projet national encourageant la création d'offres de soutien pour l'arrêt du tabagisme dans les hôpitaux en fonctionnant comme lien entre la direction de projet et les hôpitaux cantonaux.

Plusieurs séances ont eu lieu entre 2009 et 2013 afin d'améliorer la coordination entre les mesures de prévention réalisées à l'interne de l'hôpital et les prestations de soutien offertes par le CIPRET.

L'hôpital cantonal a mis sur pied une consultation tabacologique (1 x/2 semaines) depuis le début de l'année 2011 sur son site de Billens dans le service de réadaptation cardiovasculaire. Les consultations sont réalisées sur rendez-vous par la Dese De Reamy, spécialiste en tabacologie. De plus, 1 fois par mois tous les patient-e- de réadaptation (cardiovasculaire et pneumologie) peuvent assister à une conférence d'information sur le thème du tabac.

Le CIPRET est reconnu comme centre de compétence bilingue en matière de prévention du tabagisme y compris l'aide à la désaccoutumance. Il informe régulièrement les services du HFR- hôpital cantonal de ses prestations d'aide à l'arrêt, afin de favoriser l'orientation des patient-e-s.

### Commentaire (atteinte des objectifs)

Malgré différentes tentatives du CIPRET et malgré un certain intérêt des milieux médicaux, il s'est avéré très difficile de mettre en œuvre le projet national *Hospital Quit Support* dans les hôpitaux, où les hospitalisations sont courtes et le personnel sous une énorme pression temporelle. De plus, les hôpitaux sont actuellement sous une importante pression financière et la mise en place d'une consultation d'aide à la désaccoutumance à l'interne demanderait un certain investissement financier, investissement que les hôpitaux ne sont pas prêts à faire dans le contexte actuel.

### Conclusion, leçons apprises et poursuite du projet

Comme mentionné dans le chapitre précédent (2.2.15), il semble important d'investir des ressources pour mettre en lien les acteurs du canton qui sont actifs dans l'aide à l'arrêt du tabagisme en incluant les institutions de santé qui sont en contact avec le public cible, les fumeurs-euses. Le CIPRET poursuivra ces démarches auprès des différents services du HFR- hôpital cantonal dans le cadre du PCT 2014-2017, afin d'améliorer la coordination entre les offres existantes, d'identifier d'éventuels besoins et le cas échéant, de proposer de nouvelles offres. De plus, le CIPRET a acquis une certaine expérience dans la formation des multiplicateurs/trices. Considérant le rôle important que peuvent jouer les professionnel-le-s de la santé en tant que multiplicateurs/trices, un projet de formation continue du personnel de certains services pourrait être envisagé dans le PCT 2014-2017.

## 2.2.17 Migrant-e-s et autres groupes vulnérables

### Objectifs fixés (output) et atteinte des objectifs

- Développement d'un plan de communication permettant la diffusion des offres d'aide à l'arrêt nationales pour les populations spécifiques.

### Réalisations

<b>2009</b>	-
<b>2010</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification des besoins d'intervention, identification des communautés étrangères présentes dans le canton et analyse de leur consommation tabagique. Analyse de la littérature et des best-practices en matière d'actions ciblant les migrant-e-s</li> <li>• À la lumière de nos réflexions 4 Adaptation du concept de projet en optant pour une approche participative de co-construction.</li> </ul>
<b>2011</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 interviews d'expert-e-s, afin de mieux définir les besoins d'intervention.</li> <li>• Définition du plan d'action pour le canton de Fribourg.</li> </ul>
<b>2012</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le CIPRET a été invité à donner son avis d'expert dans le cadre de deux émissions sur le tabac réalisées par <i>A la Vista communication sociale</i> à l'intention d'un public multiculturel.</li> </ul> <p>Le CIPRET a accompagné un Centre de traitement des dépendances, spécialisé en alcoologie (Le Torry), dans une réflexion pour l'intégration d'une offre de sensibilisation / désaccoutumance au tabac pour leurs patient-e-s souffrant de poly-dépendances :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaboration d'un module de sensibilisation</li> <li>• Formation du personnel</li> </ul>
<b>2013</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 formation donnée aux infirmières du Torry</li> <li>• 7 ateliers ont été donnés par des infirmières du Torry</li> </ul> <p>Collaboration avec les Associations portugaises du canton de Fribourg :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 ateliers de sensibilisation intégrés aux cours de français offerts aux Portugais-es du canton.</li> </ul>

### Commentaire (atteinte des objectifs)

Afin de permettre une bonne compréhension du projet ciblant la communauté migrante (déroulement, réflexions stratégiques menées et réalisations concrètes), il est indispensable de compléter la présentation des outputs avec un certain nombre d'informations.

#### *Prévention du tabagisme centrée sur la migration*

Afin de définir une mesure de prévention du tabagisme adéquate auprès de la communauté migrante de notre canton, une première étape indispensable a consisté à analyser la littérature existante, puis à confronter les éléments théoriques aux besoins identifiés auprès de la communauté migrante fribourgeoise. En parallèle, une analyse de l'importance des différentes communautés étrangères dans le canton et de leur consommation tabagique a été menée.

Cette phase exploratoire et analytique a permis d'identifier quatre orientations possibles pour les mesures de prévention du tabagisme auprès de la population migrante :

- A. Approche ciblée sur la population serbe
- B. Approche ciblée sur la population portugaise
- C. Information par le biais des cours de langues pour migrant-e-s
- D. Reprise du concept turc Tiryaki-kukla

Sur cette base, une étude de faisabilité a été réalisée au travers de quatre éléments :

- des interviews d'expert-e-s,
- la prévalence tabagique des différentes populations migrantes,
- le public cible concerné (effectif de la population résidente permanente étrangère)
- les obstacles éventuels à la mise en œuvre

L'objectif étant de pouvoir évaluer les besoins, l'approche, le public cible, les possibilités de collaboration et les possibilités de mise en œuvre.

L'approche ciblée sur la population portugaise est sortie en tête de liste selon les critères de sélection choisis. Il a ainsi été décidé d'expérimenter le développement d'un projet spécifique – préconisé par les expert-e-s – en collaboration avec la communauté portugaise gruérienne. Le choix de cette communauté localisée dans le district de la Gruyère repose sur les arguments suivants :

- Le district de la Gruyère compte 5'000 portugais, soit près d'un tiers de l'effectif de la population résidente permanente étrangère portugaise présente dans le canton.
- La communauté portugaise gruérienne est une communauté très active, fondée il y a 20 ans. Elle organise des activités auxquelles participent régulièrement quelques 800 portugais-es.
- Elle a déjà participé à des processus de co-construction de projets – par exemple sur le thème de la prévention routière – en collaboration avec le Bureau de l'intégration.
- Nous avons pu profiter des relations établies par le Bureau de l'intégration, ce qui a facilité notre introduction auprès des personnes influentes de la Communauté portugaise de la Gruyère. Les expériences transmises par les expert-e-s le relèvent, la réussite d'un projet est liée à la possibilité de collaborer avec des personnes influentes d'une communauté qui porteront/relayeront le projet vers leurs compatriotes.

La prise de contact avec la Communauté portugaise de la Gruyère a été facilitée grâce au soutien du Délégué à l'intégration des migrant-e-s et prévention du racisme.

Les échanges avec le Fondateur du Centre portugais de la Gruyère (personnalité influente de la communauté portugaise) ont abouti sur la possibilité d'intégrer une sensibilisation au tabac dans le cadre des cours de langue française offerts aux Portugais-es du canton de Fribourg. L'approche participative n'a pas pu être réalisée telle que prévue, les responsables de la communauté ont souhaité une intervention clé en main.

Ce projet auprès de la communauté portugaise du canton de Fribourg a requis beaucoup de ressources dans la phase d'élaboration : analyse des besoins, familiarisation avec la méthode participative de co-construction de projet (qui n'a finalement pas été utilisée), prise de contact avec une personne clé de la communauté portugaise, présentation du projet, réorientation du projet vers

quelque chose de clé en main à présenter durant les cours de français, collaboration avec l'enseignante du cours de français, création d'un matériel adapté, etc.

La réalisation des ateliers de sensibilisation dans le cadre des cours de langue représente une expérience enrichissante. Malgré cela, mis en perspectives avec l'impact des interventions et le nombre de personnes touchées, les investissements nécessaires à ce projet apparaissent comme trop importants. Une stratégie différente sera utilisée à l'avenir pour toucher ce public cible.

### Points forts et points faibles

Points forts	Points faibles
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La formation des infirmières et infirmiers du Torry à l'aide à la désaccoutumance a permis de systématiser l'intégration de ce point dans le traitement des patient-e-s souffrant de poly-dépendances.</li> <li>• Pérennisation de la mesure à travers l'intégration du module de sensibilisation dans le programme de l'institution, sevrage simultané proposé aux client-e-s fumeurs et offre de soutien pour arrêter de fumer.</li> <li>• Une première expérience de sensibilisation des migrant-e-s a permis de tirer des conclusions et d'adapter les interventions destinées à ce public cible pour la suite.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le développement et la mise en œuvre d'un projet spécifique avec une approche participative de co-construction pour la population migrante du canton nécessite des ressources extrêmement conséquentes.</li> <li>• Le nombre de personnes finalement touchées par l'action est relativement faible.</li> <li>• Dans le cadre de la sensibilisation des populations migrantes, la co-construction d'un projet telle que préconisée dans la littérature n'a pas été possible dans le canton de fribourg, entre autres pour des questions de ressources.</li> </ul>

### Conclusion, leçons apprises et poursuite du projet

L'approche participative pour la co-construction d'un projet spécifique destiné à une communauté migrante ne se justifie pas compte tenu du nombre de personnes touchées et du temps nécessaire pour mettre en œuvre une telle démarche. Conscient de l'importance d'intervenir auprès de ce public cible, le CIPRET va privilégier une approche transversale pour les prochaines années. Les migrant-e-s, de même que les autres populations identifiées comme vulnérables du point de vue de la consommation tabagique seront par conséquent pris en compte dans tous les projets du PCT 2014-2017. Il s'agira notamment de valoriser les documents et brochures existants en plusieurs langues et de traduire quelques documents clés dans les langues des principales communautés migrantes du canton et d'en assurer la diffusion.

En plus de l'aspect de la transculturalité, des facteurs de vulnérabilité face au tabagisme, sociaux économiques par exemple, doivent également être pris en compte dans la définition des mesures et des publics cibles de la prévention du tabagisme.

La collaboration avec le Centre de traitement des dépendances « Le Torry » est à multiplier, car elle est un excellent exemple d'une mesure *bottom up* qui a pu être pérennisée. Le besoin d'intervention a émergé du terrain, la mesure a été construite de manière participative en collaboration avec l'équipe infirmière, elle était ainsi parfaitement adaptée au contexte. Finalement, les mesures mises en place ont pu être pérennisées dans l'institution. Dans le futur, le CIPRET va répondre aux

demandes des institutions spécialisées et mettre en place des formations de multiplicateurs/trices lorsque l'opportunité se présente.

## 2.2.18 Evaluation

### Objectifs fixés (output) et atteinte des objectifs

- L'analyse des processus et le monitoring des activités permettent l'analyse de la mise en œuvre et du déroulement des projets.
- L'analyse d'impact évalue les résultats des mesures réalisées et vérifie l'atteinte des objectifs d'impact du programme.

### Réalisations

<b>2009</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Monitoring des activités</li> <li>• Réalisation de l'enquête auprès de la population fribourgeoise par M.I.S Trend (1501 personnes interrogées)</li> <li>• Publication par l'ISPA (actuellement <i>Addiction suisse</i>) du rapport suite aux achats tests</li> </ul>
<b>2010</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Monitoring des activités</li> </ul>
<b>2011</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Monitoring des activités</li> <li>• Publication par <i>Addiction suisse</i> du rapport suite aux achats tests.</li> </ul>
<b>2012</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Monitoring des activités</li> <li>• Réalisation de l'enquête auprès de la population fribourgeoise par M.I.S Trend (1509 personnes interrogées)</li> <li>• Réception de l'<i>Enquête sur les comportements de santé des élèves de 11 à 15 ans. Une statistique descriptive des données de 2010 du canton de Fribourg</i> » ; ces chiffres sont utiles pour l'évaluation du programme.</li> </ul>
<b>2013</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Monitoring des activités</li> <li>• Evaluation du projet <i>Enfance sans fumée</i> par <i>Addiction suisse</i></li> </ul>

### Commentaire (atteinte des objectifs)

L'évaluation des projets a été effectuée grâce à un monitoring continu des activités. Le projet *Enfance sans fumée* a en outre bénéficié d'une évaluation externe, menée par *Addiction suisse* (rapport en annexe).

Deux enquêtes auprès de la population fribourgeoise en 2009 et 2012 ont été utilisées pour évaluer les évolutions dans le canton entre le début et la fin du programme. En janvier 2009, 1501 Fribourgeois-e-s âgé-e-s de 14 à 65 ans ont été interrogé-e-s par téléphone (1051 francophones et 450 germanophones). L'enquête a été reconduite en septembre 2012 auprès de 1509 personnes comprises dans la même tranche d'âge (1050 francophones et 459 germanophones). Les deux échantillons étant représentatifs de la population du canton de Fribourg, les résultats peuvent être extrapolés à l'ensemble de la population<sup>7</sup>.

Il n'est certes pas possible d'imputer les changements observés à la mise en œuvre du PCT uniquement ; d'autres facteurs y ont également contribué. Nous estimons cependant que le travail du CIPRET a certainement permis de consolider voir renforcer les tendances observées. Ces résultats

<sup>7</sup> M.I.S Trend, *Etude sur la problématique du tabagisme réalisée auprès de la population fribourgeoise pour la ligue de la santé – CIPRET Fribourg*, janvier 2009 ; M.I.S Trend, *Etude sur la problématique du tabagisme réalisée auprès de la population fribourgeoise pour la ligue de la santé – CIPRET Fribourg*, septembre 2012.

permettent par conséquent de valider le travail effectué et met la lumière sur les besoins d'intervention.

### Points forts et points faibles

Points forts	Points faibles
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le CIPRET a au fil des années élaboré des outils efficaces permettant le monitoring des activités. Ces outils seront utiles pour la mise en œuvre du PCT 2014-2017.</li> <li>• L'enquête réalisée par M.I.S Trend auprès de la population fribourgeoise à la demande du CIPRET a permis d'avoir une vision complète de la situation fribourgeoise, au niveau de la consommation tabagique, de l'exposition à la fumée passive et des opinions. Cependant, pour des questions financières, cette enquête ne pourra être reconduite.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les objectifs fixés pour le PCT 2009-2013 souffrent parfois d'une certaine confusion entre output et outcome. Des outcomes n'ont d'ailleurs pas été fixés pour chaque projet.</li> </ul>

### Conclusion, leçons apprises et poursuite du projet

Le CIPRET va continuer le monitoring des activités, tel qu'il a pu être mis en place au cours des dernières années. L'évaluation permet d'identifier les points forts et faibles des projets, de faire le bilan, de clarifier les leçons apprises et de proposer des adaptations conceptuelles pour les projets futurs. Ainsi l'évaluation est une étape indispensable de la gestion de projet.

Conformément aux exigences du FPT, des outputs et des outcomes répondant aux critères SMART ont été fixés pour tous les projets du PCT 2014-2017. Des évaluations externes pour les projets de type III sont également prévues.

## 2.3 Atteinte des objectifs du programme

Il s'agit ici d'évaluer dans quelle mesure les objectifs fixés en 2009 pour chacune des quatre dimensions du programme de prévention ont été atteints. Sauf précision, l'analyse des objectifs est effectuée en comparant les résultats de l'enquête auprès de la population fribourgeoise âgée de 14 à 65 ans effectuée en septembre 2012 avec ceux de janvier 2009<sup>8</sup>. La méthodologie adoptée pour les deux enquêtes est identique, ce qui permet une comparaison.

Les rapports des deux enquêtes figurent en annexe.

### 2.3.1 Information, sensibilisation et coordination

<i>Objectif 1</i>	<i>Valeur en 2009</i>	<i>Valeur en 2012</i>	<i>Atteinte de l'objectif</i>
En 2013, selon une enquête auprès de la population, la part de fumeurs/euses dans le canton de Fribourg a baissé de <b>20%</b> , conformément à l'objectif national (de 29% en 2007 à 23% en 2012).	<b>25%</b>	<b>24%</b> , soit une baisse de 4% (-1 point de pourcentage)	<b>Non</b>

Selon les résultats de l'enquête menée en septembre 2012 dans le canton de Fribourg, la prévalence du tabagisme au sein de la population du canton âgée de 14 à 65 ans est de 24%, ce qui représente une baisse de 4% (-1 point de pourcentage) sur la période 2009-2012.

La baisse de la prévalence dans le canton de Fribourg a été plus faible que celle observée au niveau suisse dans la population âgée de 15 à 65 ans. Les chiffres du monitoring suisse des addictions montrent en effet une diminution de 7.9% (-2.3 points de pourcentage) entre 2007 et 2010, puis une baisse de 4% (-1.1 point de pourcentage) entre 2010 et 2011<sup>9</sup> et enfin une augmentation de 1.1 point de pourcentage entre 2011 et 2012<sup>10</sup>. Ainsi, que ce soit au niveau national ou au niveau cantonal, l'objectif fixé n'a par conséquent pas été atteint.

A noter que les taux de prévalence du canton de Fribourg et de la Suisse ne peuvent être comparés, les échantillons de population étant différents.

<i>Objectif 2</i>	<i>Valeur en 2009</i>	<i>Valeur en 2012</i>	<i>Atteinte de l'objectif</i>
En 2013, selon une enquête auprès de la population, <b>plus de 80%</b> des répondant-e-s se disent « plutôt favorables » ou	<b>75%</b> sont favorables	<b>87%</b> sont satisfait-e-s	<b>Oui</b>

<sup>8</sup> M.I.S Trend, *Etude sur la problématique du tabagisme réalisée auprès de la population fribourgeoise pour la ligue de la santé – CIPRET Fribourg*, septembre 2012 ; M.I.S Trend, *Etude sur la problématique du tabagisme réalisée auprès de la population fribourgeoise pour la ligue de la santé – CIPRET Fribourg*, janvier 2009.

<sup>9</sup> Kuendig H., Georges A., Notari L. (2012). *Comparaison de résultats du Monitoring sur le Tabac Suisse 2010 et de l'enquête CoRoIAR 2011*. Lausanne, pp. 7-9

Il s'agit ici d'une comparaison des données de l'enquête TMS 2010 et de l'enquête CoRoIAR 2011. Les populations d'étude des deux enquêtes étant différentes, la comparaison entre les résultats de 2010 et de 2011 a été effectuée sur la base d'une population commune. Pour l'année 2011, il s'agit donc bien ici des résultats après ajustement.

<sup>10</sup> Gmel G. Kuendig H. Notari L. Gmel C. Flury R. (2013). *Monitoring suisse des addictions – Consommation d'alcool, tabac et drogues illégales en Suisse en 2012*, Addiction Suisse, Lausanne, Suisse.

« très favorables » à l'interdiction générale de fumer dans les bars, cafés et restaurants (fumeurs sans service autorisés).			
--	--	--	--

En 2009, soit une année avant l'entrée en vigueur de l'interdiction de fumer dans les bars, cafés, restaurants, 75% de la population fribourgeoise se disait « très favorable » ou « assez favorable » à cette mesure. En 2012, ce sont 87% des Fribourgeois-e-s qui affirment être « très satisfait-e-s » ou « assez satisfait-e-s » de cette interdiction.

La proportion de personnes se disant « tout à fait » ou « assez » satisfaite est encore plus élevée lorsqu'il s'agit de l'interdiction de fumer dans les transports en commun (96%), dans les restaurants (95%) et dans les cafés et les tea-rooms (92%).

<i>Objectif 3</i>	<i>Valeur en 2009</i>	<i>Valeur en 2012</i>	<i>Atteinte de l'objectif</i>
En 2013, selon une enquête auprès de la population, <b>90%</b> des personnes interrogées se disent « très favorables » ou « plutôt favorables » à l'introduction d'une interdiction de fumer sur le lieu de travail, c'est-à-dire à l'intérieur des locaux d'une usine, d'une entreprise ou d'une administration.	<b>85%</b> sont favorables à une telle mesure.	<b>92%</b> sont satisfait-e-s de cette mesure.	<b>Oui</b>

En 2009, 85% de la population du canton de Fribourg était très favorable ou assez favorable à une interdiction générale de fumer sur le lieu de travail. Trois ans plus tard, alors qu'une telle mesure a été introduite dans une majorité des lieux de travail, 92% des personnes interrogées se disent « très satisfaites » ou « assez satisfaites » de cette mesure.

<i>Objectif 4A</i>	<i>Valeur en 2009</i>	<i>Valeur en 2012</i>	<i>Atteinte de l'objectif</i>
En 2013, selon une enquête auprès de la population, 80% des personnes interrogées déclarent qu'il n'y a « jamais » d'autres personnes qui fument à l'intérieur de leur lieu de vie.	<b>73%</b>	<b>82%</b>	<b>Oui</b>

Parmi les Fribourgeois-es âgé-e-s de 14 à 65 ans, 82% ont déclaré qu'aucune autre personne ne fumait à l'intérieur de leur logement. Cette proportion est de 70% chez les fumeurs/euses et de 86% chez les non-fumeurs/euses (respectivement 54% et 80% en 2009).

<i>Objectif 4B</i>	<i>Valeur en 2009</i>	<i>Valeur en 2012</i>	<i>Atteinte de l'objectif</i>
En 2013, selon une enquête auprès de la population, la part de fumeurs et fumeuses déclarant ne « jamais » fumer à l'intérieur de leur lieu de vie est de 60%.	<b>51%</b>	<b>70%</b>	<b>Oui</b>

En 2012, 70% des fumeurs/euses déclarent ne jamais fumer à l'intérieur de leur logement. Cette proportion est de 72% parmi les fumeurs/euses vivant avec d'autres personnes et de 45% parmi les fumeurs/euses vivant seul-e-s.

### 2.3.2 Empêcher le début de la consommation

<i>Objectif législatif</i>	<i>Valeur en 2009</i>	<i>Valeur en 2011</i>	<i>Atteinte de l'objectif</i>
Une augmentation du refus de vente de cigarettes aux jeunes de moins de 16 ans : en 2011, <b>23%</b> des achats tests se soldent par un refus de vente.	<b>18.6%</b> des achats tests se soldent par un refus de vente.	<b>37.0%</b> des achats tests se soldent par un refus de vente.	<b>Oui</b>

En automne 2009<sup>11</sup>, 18.6% des achats-tests<sup>12</sup> effectués par des jeunes de 14 et 15 ans ont débouché sur un refus de vente de cigarettes. Cette proportion est passée à 37% en 2011<sup>13</sup>.

La diminution de l'acceptation de la vente a principalement été observée dans les magasins d'alimentations (83.9% de ventes acceptées en 2009 et 68.0% en 2011) et dans les stations-service (73.0% en 2009 et 25.0% en 2011). En 2011, c'est dans les kiosques et les épiceries indépendantes que l'acceptation de la vente de cigarette demeure la plus fréquente (respectivement 71.2% et 88.9%).

Sur la même période, une augmentation de la vérification de l'âge a également pu être constatée : une pièce d'identité a en effet été demandée dans 28.1% des cas en 2009 ; une proportion qui est passée à 42.4% en 2011. Or la relation entre la vérification de l'âge et le refus de vente de cigarette est fortement significative : en 2011, lorsqu'il y a vérification, la vente est refusée dans 73.6% des cas, contre 10% lorsqu'il n'y a pas de vérification. En 2009, la vente avait lieu dans 43.0% des achats avec vérification de la pièce d'identité. La vérification systématique de l'âge des client-e-s étant un facteur permettant de réduire le risque de vente de cigarettes à un-e jeune de moins de 16 ans, l'augmentation du taux de vérification de la pièce d'identité est un résultat à saluer.

Toutefois, malgré les progrès constatés et l'atteinte de l'objectif fixé, ces résultats demeurent largement insatisfaisants, puisque dans 6 cas sur 10, les jeunes de moins de 16 ans parviennent à acheter des cigarettes.

<i>Objectif « jeunes » 1</i>	<i>Atteinte de l'objectif</i>
<p>En 2012, 20% (au minimum 5%) des clubs de sports les plus courants (football, athlétisme, volleyball, basketball, hockey sur glace, etc.) ont signé une charte pour la pratique du sport sans tabac avec le CIPRET Fribourg.</p> <p><b>Reformulation de l'objectif :</b></p> <p>Un nouveau plan d'action pour la prévention du tabagisme dans le sport est élaboré et mis en œuvre.</p>	<b>Voir commentaire ci-dessous.</b>

<sup>11</sup> Kuendig, H., Thélin R., Astudillo M. (2010). *Evaluation de l'application de la loi interdisant la vente de tabac aux jeunes de moins de 16 ans dans le canton de Fribourg – Etude « client mystère » 2009* (Rapport de recherche n°50). Lausanne : Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies (ISPA).

<sup>12</sup> En 2011, 330 points de ventes situés dans 98 communes ont été visités (306 en 2009).

<sup>13</sup> Kuendig, H., Astudillo, M. (2012). *Application de la loi interdisant la vente de tabac aux jeunes de moins de 16 ans dans le canton de Fribourg : Etude « client mystère » 2011* (Rapport de recherche N°65). Lausanne : Addiction Suisse.

Les premiers contacts pris pour la création d'une charte complémentaire à celle proposée par le Programme national de prévention dans le sport « Cool&Clean » ont montré que ce projet était inapproprié.

Suite à ce constat, un nouveau concept d'intervention mobilisant les synergies existantes a été élaboré. Dans ce cadre-là, le CIPRET Fribourg a réalisé les actions suivantes : mise à disposition de documentation et de matériel d'information pour les associations sportives ; sponsoring des associations et des événements sportifs qui s'engagent dans la prévention du tabagisme ; collaboration avec Cool&Clean de *Swissolympic* ; formation des moniteurs/trices.

<i>Objectif « jeunes » 2</i>	<i>Atteinte de l'objectif</i>
<p>En 2012, 50% (au minimum 20%) des centres de loisirs rémunérant des animateurs/trices ont signé avec le CIPRET Fribourg une charte pour la promotion d'une vie sans tabac.</p> <p><b>Reformulation de l'objectif :</b></p> <p>Une analyse des besoins auprès des personnes-clés est effectuée.</p> <p>Un nouveau concept pour la prévention du tabagisme dans les centres de loisirs est élaboré.</p>	<p><b>Voir commentaire ci-dessous</b></p>

Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle législation cantonale et nationale en matière de fumée passive, la création d'une charte pour la promotion d'une vie sans tabac dans les centres de loisirs a été jugée inadéquate. Les objectifs pour 2013 ont par conséquent été revus et les mesures prévues auprès des centres de loisirs ont été réorientées.

Le concept de prévention pour les centres de loisirs n'ayant pas pu être élaboré à temps pour être mis en œuvre dans le cadre du PCT 2009-2013, le setting des centres d'animation socioculturelle fera l'objet d'un projet spécifique dans le PCT 2014-2017 (*Prévention du tabagisme par les pairs*).

<i>Objectif « jeunes » 3</i>	<i>Atteinte de l'objectif</i>
<p>En 2012, 10% des écoles (au minimum 5%) ont mis en place un règlement précisant l'interdiction de fumer dans le périmètre de l'école et lorsque les locaux sont utilisés pour des événements extra-scolaires.</p>	<p>En 2013, 30.9% des écoles primaires et 70.6% des CO ont inscrit l'interdiction de fumer dans le périmètre de l'école dans leur règlement.</p> <p>L'interdiction de fumer dans les bâtiments scolaires en dehors des heures d'école est respectée (à l'exception de 2 établissements où la situation doit être éclaircie).</p>

### Application de la loi cantonale

Le CIPRET Fribourg a effectué deux enquêtes par questionnaire auprès des établissements scolaires du canton (écoles primaires, cycles d'orientation et écoles spécialisées), en 2010<sup>14</sup> et 2013 (rapport en annexe), afin de vérifier la mise en œuvre de la loi cantonale sur la santé (protection contre le tabagisme passif) entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2009. L'enquête étant exclusivement fribourgeoise, la comparaison des résultats avec d'autres cantons n'est pas possible.

Les résultats de l'enquête de 2013 indiquent que toutes les écoles appliquent correctement la réglementation cantonale interdisant de fumer dans les lieux publics fermés, à l'exception de deux écoles qui ont indiqué autoriser la fumée dans certains locaux en dehors des heures d'école. Ces écoles seront contactées dans le cadre du PCT 2014-2017 pour éclaircir la situation. A titre de comparaison, en 2010, une école n'avait pas encore mis en œuvre cette interdiction et deux ne l'appliquaient que partiellement. Ainsi, mis à part les deux écoles pour lesquelles des renseignements supplémentaires doivent être pris, il est aujourd'hui possible de dire que la loi est correctement appliquée dans les écoles fribourgeoises.

### Interdiction de fumer dans le périmètre scolaire

Afin de dénormaliser la consommation de tabac et contribuer à empêcher le début de la consommation chez les jeunes, il est important que les écoles, en tant que lieu de socialisation majeur pour les enfants et adolescent-e-s, soient totalement sans fumée, non seulement à l'intérieur des bâtiments, mais également dans l'ensemble du périmètre scolaire.

Les résultats de l'enquête menée en 2013 auprès des établissements scolaires du canton de Fribourg indiquent qu'une interdiction de la fumée dans tout le périmètre scolaire, c'est-à-dire à l'intérieur et à l'extérieur (cours de récréation), a été mise en place par 70.6% des cycles d'orientation (CO)<sup>15</sup> et 30.9% des écoles primaires (respectivement 95.2% et 25.3% en 2009).

Ces résultats doivent être quelque peu nuancés. En effet, il est difficile de tirer des conclusions, car même sans règlement formel, il est possible que le périmètre soit tout de même sans fumée. Plusieurs écoles primaires ont d'ailleurs précisé n'avoir aucun-e enseignant-e fumeur/euse ; d'autres écrivent que les enseignant-e-s fument dans un endroit discret. Cependant, l'enquête a souligné le fait qu'une réglementation claire concernant la consommation de tabac dans le périmètre scolaire est un outil indispensable pour garantir un périmètre sans fumée. Preuve en est les difficultés rencontrées par certaines écoles primaires avec des personnes externes à l'école (parents, concierge, etc.) qui fument dans le périmètre.

Au niveau des CO, 70.6% ont interdit formellement la consommation de tabac par les élèves sur le périmètre de l'école. En revanche, sur les 17 écoles ayant répondu au questionnaire, 13 n'ont pas réglementé formellement la consommation de tabac des enseignant-e-s dans le périmètre scolaire et ne peuvent par conséquent garantir un périmètre sans fumée durant les heures d'école.

Les résultats de cette enquête vont servir de base pour mener une réflexion au niveau cantonal quant aux mesures à prendre pour répondre aux lacunes constatées. À l'heure actuelle, des changements importants sont en cours dans l'organisation des écoles fribourgeoises (nouvelle loi scolaire, nouveau concept de santé à l'école, Plan d'études romand). Cette nouvelle organisation offrira de nouvelles perspectives pour atteindre les écoles primaires et en l'occurrence émettre des

---

<sup>14</sup> Hebeisen-Dumas F., Aubry A.-L. (2010). *Enquête cantonale sur les règlements en vigueur concernant le tabagisme dans les écoles fribourgeoises*. Fribourg, 23p.

<sup>15</sup> A titre indicatif, le cycle d'orientation correspond dans le canton de Fribourg à la 7<sup>ème</sup>, la 8<sup>ème</sup> et la 9<sup>ème</sup> année d'école obligatoire.

recommandations concernant l'importance d'instaurer des écoles totalement sans fumée, périmètre scolaire compris.

<i>Objectif « jeunes » 4</i>	<i>Valeur en 2009</i>	<i>Valeur en 2012</i>	<i>Atteinte de l'objectif</i>
En 2013, la part des élèves (11-15 ans) du canton de Fribourg qui ne fument pas se maintient autour de 90%.	<b>90.5%</b>	<b>90.9%</b>	<b>Oui</b>

La part des jeunes de 11 à 15 ans qui ne fument pas est de 90.9% (88.2% chez les garçons et de 92.2% chez les filles)<sup>16</sup>.

<i>Objectif « groupes vulnérables » 1</i>	<i>Atteinte de l'objectif</i>
En 2012, les travailleuses sociales et les travailleurs sociaux hors murs ont inscrit dans la « charte bonne conduite » le principe de ne pas fumer durant les heures de travail (conformément à ce qui existe pour l'alcool).	<b>Objectif abandonné</b>

Au début de la mise en œuvre de ce projet, il s'est avéré qu'une charte ciblant uniquement les travailleuses sociales et les travailleurs sociaux hors murs n'aurait qu'un impact limité. Ce projet a par conséquent été abandonné. Toutefois, considérant le rôle important que peuvent jouer ces professionnel-le-s en tant que multiplicateurs/trices, un projet de formation des étudiant-e-s dans les Haute écoles de santé et de travail social a été intégré dans le PCT 2014-2017.

<i>Objectif « groupes vulnérables » 2</i>	<i>Atteinte de l'objectif</i>
En 2012, 20% (au minimum 10%) des institutions travaillant avec des adolescent-e-s en difficultés ou de jeunes migrant-e-s figurant sur la liste du CIPRET adhèrent à une charte pour la promotion d'une vie sans tabac.  <b>Reformulation de l'objectif :</b> Les personnes-clés des foyers pour adolescent-e-s en difficultés sont contactées afin d'analyser les besoins de ces institutions en matière de prévention du tabagisme. Un concept d'intervention est élaboré.	<b>Voir commentaires ci-dessous.</b>

L'entrée en vigueur de la nouvelle législation en matière de protection contre la fumée passive a considérablement amélioré le contexte structurel des institutions hébergeant des jeunes en difficultés passagères. En lien avec cette nouvelle législation, les parties prenantes ont remis en question la pertinence d'une charte, l'essentiel étant de se concentrer sur une application correcte des nouvelles dispositions légales.

Il a été estimé que des interventions sur mesure, adaptées aux besoins de chaque institution, selon les demandes, étaient plus appropriées. Les collaborations avec les institutions spécialisées déjà existantes ont été renforcées et pérennisées. La relance auprès de toutes les institutions pour

<sup>16</sup> Inglin S. et al. (2011). *Enquête sur les comportements de santé des élèves de 11 à 15 ans. Une statistique descriptive des données de 2010 du canton de Fribourg*. Lausanne, Addiction suisse, p.38.

adolescent-e-s en difficulté, qui était prévue pour 2013, n'a pas pu être réalisée en raison de la forte hausse de la demande de prestations d'aide à l'arrêt auprès du CIPRET.

### 2.3.3 Protection contre la fumée passive

<i>Objectif 1</i>	<i>Valeur en 2009</i>	<i>Valeur en 2012</i>	<i>Atteinte de l'objectif</i>
En 2013, selon une enquête auprès de la population, le nombre de lieux de travail signalés comme totalement sans fumée (sans exceptions) est de <b>65%</b> .	<b>59%</b>	<b>Entre 75% et 89% selon le secteur d'activité.</b>	<b>Oui</b>

En 2009, 59% des personnes interrogées dans le canton de Fribourg affirmaient que la fumée était totalement bannie de leur lieu de travail et 25% qu'elle était interdite à l'exception de certaines zones déterminées (zones fumeurs/euses à l'intérieur).

Pour rappel, dans le canton de Fribourg, la fumée est interdite dans les espaces fermés qui sont accessibles au public – notamment dans les bâtiments de l'administration publique, les hôpitaux et les autres établissements de soins, les garderies, les maisons de retraite et les établissements assimilés, les établissements d'exécution des peines et des mesures, les établissements d'enseignement, les musées, les théâtres et les cinémas, les installations de sport, les établissements publics au sens de la loi sur les établissements publics et la danse, indépendamment de la catégorie de patente, les bâtiments et les véhicules de transport public, les magasins de vente et les centres commerciaux – avec une exception pour les locaux ventilés, clos et ne servant pas de lieu de travail. Cette loi (art. 35a Loi sur la santé) est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2009, en différant toutefois au 1<sup>er</sup> janvier 2010 son application aux établissements publics.

Concernant l'interdiction sur le lieu de travail, la Loi fédérale du 1<sup>er</sup> mai 2010 sur la protection contre le tabagisme passif stipule que tous les espaces fermés servant de lieux de travail à deux personnes ou plus sont non-fumeurs. Tout endroit où un-e employé-e doit se tenir pour effectuer le travail qui lui est confié, que ce soit dans les locaux de l'entreprise ou dans d'autres espaces, est considéré comme lieu de travail. Un lieu de travail à plusieurs personnes comprend les bureaux utilisés simultanément ou non par plusieurs personnes, de façon permanente ou temporaire. Les locaux à usage commun tels que les couloirs, la cafétéria, les salles de conférence et de réunion, etc. sont également considérées comme lieux de travail.

Pour autant que le règlement de l'entreprise le permette, il est possible de fumer dans les espaces de travail fermés occupés par une seule personne et qui ne sont pas accessibles au public.

L'employeur/euse peut mettre à disposition de ses employé-e-s fumeurs/euses un local fumeur (fumoir) ne servant pas de lieu de travail. Il ou elle doit alors veiller, comme dans le cas des places de travail individuelles, à ce que la fumée ne se propage pas dans les espaces non-fumeurs (par ex. avec une ventilation adéquate). A la différence de la restauration et de l'hôtellerie (référence à la Loi fédérale), ce local ne doit pas servir de lieu de travail ou être l'unique local de repos<sup>17</sup>.

Dans l'enquête auprès de la population fribourgeoise, les réponses à choix proposées aux participant-e-s devaient servir à mieux déceler les situations de non-conformité avec la loi.

<sup>17</sup> Etat de Fribourg, [En ligne], accès : [http://www.fr.ch/fp/fr/pub/employeurs\\_employes.htm](http://www.fr.ch/fp/fr/pub/employeurs_employes.htm), consulté le 02.04.2013

Ainsi, ont été considérés comme des lieux de travail conformes à la réglementation en matière de fumée passive : les locaux où la fumée est totalement interdite ; les lieux de travail où la fumée est autorisée uniquement dans un fumoir ; les lieux de travail où la fumée est autorisée uniquement dans les bureaux individuels (bien que pour ces deux derniers points nous n'ayons pas d'information concernant le respect des normes, en matière d'aération notamment).

À l'inverse, ont été considérés comme non respectueux de la loi les lieux de travail tolérant la fumée partout, dans la cafétéria ou dans les ateliers.

Les résultats de l'enquête ont révélé des disparités selon les secteurs d'activité :

- La loi est appliquée dans la totalité des cafés, bars, discothèques et restaurants : dans 89% des cas, la fumée est interdite partout et si ce n'est pas le cas, elle est autorisée uniquement dans les bureaux individuels.
- Les administrations et lieux ouverts au public sont en accord avec la loi dans 95% des cas. En revanche, dans 3% autorisent la fumée dans la cafétéria et 2% l'autorisent partout ou dans les ateliers.
- 93% des locaux occupés par des indépendant-e-s sont respectueux de la loi. En revanche, dans 7% des cas, la loi n'est pas appliquée, puisque la fumée est autorisée dans les ateliers ou dans la cafétéria.
- Dans 90% des entreprises privées, la loi est correctement appliquée : fumée totalement interdite (75%), autorisée dans les bureaux individuels uniquement (2%), ou dans un fumoir (13%). Pour les 10% d'entreprises privées restantes, la fumée y est autorisée partout ou dans les ateliers. Les entreprises privées représentent la catégorie dans laquelle la loi est la moins bien appliquée.

En résumé, l'objectif de réduire la fumée passive sur le lieu de travail est largement atteint, quelle que soit la catégorie prise en compte, mais des disparités persistent entre les secteurs d'activité et des situations d'exposition à la fumée passive sur le lieu de travail sont encore à déplorer. Cette problématique va être reprise dans le cadre du PCT 2014-2017.

<i>Objectif 2</i>	<i>Atteinte de l'objectif</i>
<p>En 2013, 80% (au minimum 50%) des institutions travaillant auprès de certains groupes vulnérables et qui figurent sur les listes du CIPRET sont totalement sans fumée (pas de fumoirs ni d'espaces fumeurs/euses).</p> <p><b>Reformulation de l'objectif :</b> Suivi de l'application de la loi sur la protection contre la fumée passive dans les institutions faisant office de « substituts de domicile ».</p>	<p><b>Oui (voir commentaire ci-dessous)</b></p>

En raison des difficultés d'application de l'ordonnance cantonale concernant la protection contre la fumée passive dans les établissements médico-sociaux (EMS), les homes et les institutions spécialisées qui autorisaient la fumée dans les « *chambre d'établissements de soins dans lesquelles les patients et patientes ou résidants et résidentes séjournent de manière prolongée* », la Direction de la Santé et des Affaires sociales (DSAS) a édicté des dispositions dérogatoires autorisant la création de chambres fumeurs/euses communes avec ventilation (sans fumée passive dans les chambres avoisinantes).

Etant donné que la protection contre la fumée passive est réglementée au niveau cantonal et que la dérogation pour les « substituts de domicile » a été communiquée de façon claire et large, il a été estimé qu'aucune intervention n'était nécessaire de la part du CIPRET, si ce n'est le suivi de l'application de la de la protection contre la fumée passive dans les lieux faisant office de substituts de domiciles et le traitement des demandes particulières.

### 2.3.4 Aide à l'arrêt

<i>Objectif 1</i>	<i>Atteinte de l'objectif</i>
<p>En 2012, 30% (au minimum 10%) des institutions faisant office de « substituts de domicile » ont chargé le CIPRET d'informer leur personnel sur le thème de la dépendance au tabac et de l'arrêt du tabagisme et de les motiver à en discuter avec les résidant-e-s.</p> <p><b>Reformulation de l'objectif :</b> Réponse aux demandes spécifiques des institutions faisant office de « substituts de domicile ».</p>	<p><b>Voir commentaire ci-dessous</b></p>

Pour les raisons évoquées ci-dessus, le CIPRET n'a pas effectué de démarches proactives auprès des institutions faisant office de « substitut de domicile ». Il répond cependant aux demandes spécifiques de ces institutions. Des collaborations régulières ont ainsi pu être établies avec certaines d'entre elles. La campagne „Un nouveau souffle“ lancée par le CIPRET Fribourg en 2013 a notamment été relayée auprès de ces institutions.

## 2.3.5 Synthèse des objectifs du PCT 2009-2013

Domaines d'action	Objectifs 2013	Valeur 2009	Valeur 2012	Atteinte de l'objectif	Poursuite en 2014-2017	Commentaires
<b>I. Campagnes, information et coordination</b>	1. Une baisse de 20% de la part de fumeurs/euses dans le canton.	25% (M.I.S Trend)	24% (baisse de 4%) (M.I.S Trend)	NON	OUI	L'objectif fixé n'a pas été atteint. La réduction du nombre de fumeurs et fumeuses va par conséquent demeurer une priorité du PCT 2014-2017, comme du PNT 2008-2016 puisque l'objectif en termes de réduction du nombre de fumeurs et fumeuses n'a également pas été atteint au niveau national.
	2. 80% de la population est favorable à une interdiction générale de fumer dans les cafés, restaurants et bars (fumeurs sans service autorisés).	75% (M.I.S Trend)	87% (M.I.S Trend)	OUI	OUI	Les objectifs concernant la satisfaction vis-à-vis des mesures législatives mises en œuvre ont été atteints. Si aucun objectif sur cet aspect précis n'est proposé dans le PCT 2014-2017, la question de la satisfaction de la population demeure toutefois un point important qui sera indirectement traité dans le projet <i>Fumée passive – suivi législatif</i> : maintien des acquis et réaction aux éventuels signes de dégradation de la situation.
	3. 90% de la population est favorable à l'introduction d'une interdiction de fumer sur le lieu de travail.	85% (M.I.S Trend)	92% (M.I.S Trend)	OUI	OUI	
	4. A. 80% de la population indique qu'il n'y a « jamais » d'autres personnes qui fument dans leur lieu de vie.	73% (M.I.S Trend)	82% (M.I.S Trend)	OUI	OUI	Bien que les objectifs fixés aient été atteints, un besoin d'intervention a été relevé en ce qui concerne la fumée passive dans le domicile. Cette question fait par conséquent l'objet d'un projet dans le PCT 2014-2017
	B. 60% des fumeurs/euses déclarent ne « jamais » fumer à l'intérieur de leur lieu de vie.	51% (M.I.S Trend)	70% (M.I.S Trend)	OUI	OUI	
<b>II. Empêcher le début de la consommation</b>	1. Une augmentation du refus de vente de cigarettes aux jeunes de moins de 16 ans.	18.6% (ISPA)	37.0% (Addiction suisse)	OUI	OUI	Malgré le progrès relevé, les jeunes parviennent encore trop souvent à se procurer des cigarettes. D'importantes disparités entre les différents types de commerces ont en outre été constatées. Les efforts consentis jusqu'ici vont par conséquent être

						poursuivis. Les activités mises en œuvre dans ce projet dépassent largement les mesures prévues dans la demande initiale.
	2. Un plan d'action pour la prévention du tabagisme dans le sport est élaboré et mis en œuvre.	-	-	OUI	NON	Le CIPRET a été actif dans le milieu du sport par le sponsoring de clubs sportifs, la mise à disposition de matériel d'information pour les associations sportives, la collaboration avec Cool&Clean de SwissOlympic et la formation des moniteurs/trices. À l'avenir, le setting sport sera couvert dans le canton par l'association REPER, qui met en œuvre le projet <i>Cool&amp;Clean</i> .
	3. Un nouveau concept pour la prévention du tabagisme dans les centres de loisirs est élaboré et mis en œuvre.	-	-	Repoussé	OUI	La mise en œuvre d'un projet spécifique de <i>Prévention du tabagisme par les pairs</i> dans les centres d'animation socioculturelle est prévue dans le PCT 2014-2017.
	4. 10% des écoles (au minimum 5%) ont mis en place un règlement précisant l'interdiction de fumer dans le périmètre de l'école et lorsque les locaux sont utilisés pour des événements extra-scolaires.	-	En 2013, 95.2% des établissements secondaires et 25.3% des établissements primaires disposent d'un règlement interdisant la consommation de tabac dans tout le périmètre scolaire.	OUI	OUI	Les résultats du sondage mené en 2013 vont servir de base à la réflexion sur les mesures à prendre pour répondre aux lacunes constatées. À l'heure actuelle, des changements importants sont en cours dans l'organisation des écoles fribourgeoises (nouvelle Loi scolaire, nouveau concept de santé à l'école, Plan d'études romand). Cette réorganisation offrira de nouvelles perspectives pour atteindre les écoles primaires et secondaires et en l'occurrence émettre des recommandations concernant l'importance d'instaurer des écoles primaires totalement sans fumée, périmètre scolaire compris.
	5. La part des élèves (11-15 ans) qui ne fument pas se maintient autour de	90.5%	90.9% (Addiction)	OUI	OUI	Les jeunes demeurent un public cible en matière de prévention du tabagisme. Des interventions dans

	90%.		suisse)			les écoles et les centres d'animation socioculturelle sont prévues.
	6. En 2012, les travailleurs/euses sociales/aux hors murs ont inscrit dans la « charte bonne conduite » le principe de ne pas fumer durant les heures de travail.	-	-	Abandonné	NON	Cet objectif n'est pas retenu sous cette formulation, mais l'intégration de la prévention du tabagisme dans la formation pour les travailleurs et travailleuses sociales/aux est retenue dans le PCT 2014-2017 (projet <i>Formation des multiplicateurs/trices</i> ).
	7. Les personnes-clés des foyers pour adolescent-e-s en difficultés sont contactées afin d'analyser les besoins de ces institutions en matière de prévention du tabagisme. Un concept d'intervention est élaboré.	-	-	Abandonné	NON	Le CIPRET a maintenu les collaborations en place et répondu de manière ciblée aux demandes qui lui ont été adressées.
<b>III. Protection contre la fumée passive</b>	1. Le nombre de lieux de travail signalés comme totalement sans fumée (sans exceptions) est de 65%.	59%	Entre 75% et 89% (M.I.S Trend)	OUI	OUI	Au vu des dernières évolutions législatives, le CIPRET Fribourg va effectuer un suivi législatif et répondre aux demandes spécifiques en lien avec l'exposition à la fumée passive dans les lieux publics ou lieux de travail. Le renforcement de la collaboration avec les associations patronales et syndicale est également prévu.
	2. Suivi de l'application de la protection contre la fumée passive dans les institutions faisant office de « substituts de domicile ».	-	-	OUI	NON	
<b>IV. Aide à l'arrêt</b>	1. Réponse aux demandes spécifiques des institutions faisant office de « substituts de domicile ».	-	-	OUI	OUI	Le CIPRET a répondu de manière ciblée aux demandes qui lui ont été adressées. Les prestations d'aide à l'arrêt mis en œuvre dépassent largement les activités prévus dans la demande initiale.

Tableau 2: Atteinte des objectifs

### 3. Points forts, points faibles et expériences du programme

#### 3.1 Les expériences du programme

La mise en œuvre du programme cantonal par le CIPRET Fribourg durant 5 ans a permis l'acquisition de compétences, connaissances et savoir-faire :

- En premier lieu, la mise en œuvre du PCT 2009-2013 a permis de travailler auprès de publics cibles variés : migrant-e-s et personnes souffrant de poly-dépendance (voir point 2.2.16) ; jeunes (voir points 2.2.8 et 2.2.9) ; jeunes en difficultés (voir point 2.2.12) ; professionnel-le-s de la santé et du social (voir point 2.2.14 et 2.2.16).
- Le CIPRET avait prévu dans le cadre du programme de co-construire un projet de prévention avec une communauté migrante, selon une approche participative. Compte tenu du nombre de personnes touchées par le projet et du temps nécessaire pour mettre en œuvre une telle démarche, nous sommes arrivées à la conclusion que l'approche participative ne se justifie pas. Cette expérience a cependant été enrichissante et formatrice pour l'équipe du CIPRET. Les objectifs du prochain programme ont été adaptés à cette expérience.
- Le soutien aux différentes initiatives cantonales et fédérales pour la protection contre la fumée passive a constitué une expérience très enrichissante pour le CIPRET, notamment au niveau de la connaissance du processus démocratique et de la défense des intérêts.
- La mise en œuvre des projets de type structurels a montré l'importance d'un fort soutien politique pour que des changements soient observés dans ce domaine. En effet, sans volonté politique, les possibilités pour le CIPRET de faire avancer les problématiques telles que la vente de tabac aux jeunes de moins de 16 ans ou l'interdiction de la publicité sont largement compromises. Le partenariat avec le Service de la santé publique a pu être renforcé et des objectifs conjoints ont pu être fixés pour le PCT 2014-2017.
- En ce qui concerne la communication de façon générale, la mise en avant de sujets concrets avec une touche locale/régionale a garanti une bonne couverture des thèmes de la prévention du tabagisme dans les médias. Le contact direct avec les journalistes et la sensibilisation des médias (media advocacy) a permis d'encourager les journalistes à traiter nos sujets.
- Le CIPRET a acquis au fil des années des connaissances, compétences et savoir-faire en matière de gestion de projet. Des outils permettant le monitoring des activités, le suivi des heures et des coûts, l'évaluation, etc. ont notamment été élaborés. Ces outils bénéficieront grandement à la mise en œuvre du PCT 2014-2017.
- Au cours des cinq dernières années, le CIPRET a élaboré une grande variété de matériel pour intervenir auprès des différents publics. L'élaboration et la production de ce matériel a constitué des investissements importants, en temps et frais de matériel. Pourtant, malgré les efforts consentis, ces outils se démodent vite et il est souvent nécessaire d'actualiser les contenus. Ce constat pose la question de la durabilité du matériel de prévention et de la difficulté d'innover à moindre coûts.
- Le processus et les exigences pour les demandes de subventions adressées au Fonds de prévention du tabagisme sont élevés et nécessitent des ressources importantes. L'élaboration du PCT 2014-2017 a représenté une charge de travail conséquente, d'autant plus que cela s'est ajouté à la mise en œuvre des projets de prévention. Avec le recul, nous

estimons que ce travail de conceptualisation a été bénéfique : cela a permis de mener des réflexions stratégiques importantes, de définir les leçons apprises, d'identifier les bonnes pratiques, de remettre en question certains projets, de revoir les outils interne de gestion, etc.

### 3.2 Les points forts du programme

- Plusieurs points forts du PCT 2009-2013 peuvent être relevés : En premier lieu, le PCT 2009-2013 a favorisé la mise en place d'une prévention du tabagisme systématique, équilibrée et durable dans les principales dimensions visées (aide à l'arrêt, empêcher le début de la consommation, protection contre la fumée passive) et auprès de tous les groupes cibles prioritaires.
- Le cadre de référence stratégique du programme cantonal (dimensions visées, domaines d'actions, etc.) a permis un pilotage plus cohérent de la prévention du tabagisme dans le canton. La prise de décisions stratégiques et la priorisation de projets ont été facilitées grâce à une vision claire et des objectifs « SMART » définis.
- L'état des lieux et les enquêtes auprès de la population fribourgeoise (sondage grand public, achats-test, enquêtes dans les écoles) ont offert une meilleure connaissance de la situation fribourgeoise et ainsi une meilleure identification des besoins d'intervention en matière de prévention du tabagisme. Etant donné que ces enquêtes ne seront plus menées dans le cadre du PCT 2014-2017, il est nécessaire de trouver d'autres sources permettant d'identifier les lacunes et d'orienter la stratégie cantonale pour la prévention du tabagisme. Toutes les pistes, qu'elles soient cantonales, régionales ou nationales, permettant d'obtenir des chiffres cantonales sur la consommation tabagique doivent être exploitées.
- Le déploiement du programme sur 4 ans a également engendré la mise en place d'une méthodologie de travail sur le long terme : évaluation des besoins d'intervention, définitions d'objectifs et gestion de la qualité.
- Au cours des cinq dernières années, le CIPRET a pu constater une augmentation du nombre des personnes touchée par ses actions et prestations. Ainsi, à titre d'exemple, le nombre de personnes ayant suivi un coaching stop-tabac et le nombre de jeunes sensibilisé-e-s lors d'ateliers ont augmenté (pour les chiffres détaillés, consulter l'évaluation des projets spécifiques).
- La mise en œuvre de ce programme cantonal a permis au CIPRET de s'inscrire dans le réseau fribourgeois, inter-cantonal et national, ce qui a permis de construire des collaborations durables et de favoriser les synergies.
- La réalité du terrain et la dynamique des projets a exigé une certaine souplesse pour allouer les fonds aux projets ou pour effectuer des modifications en cours de programme au niveau des activités. Nous avons dû répondre à des changements contextuels (initiatives pour la protection contre la fumée passive, résultats des achats-tests de 2009, etc.) en donnant plus d'importance à certains projet et moins à d'autres. Ces adaptations ont pu être effectuées sans trop de démarches administratives
- L'équipe du CIPRET Fribourg a développé tout au long de la mise en œuvre du programme une grande capacité à répondre sur mesure aux demandes spécifiques. Ainsi, par exemple, le CIPRET adapte systématiquement les contenus de ses interventions en fonction du public et du contexte. Cette manière de travailler « sur mesure » demande certes d'importants investissements en temps et exige un cadre souple, mais l'expérience a montré que des

réponses adaptées et personnalisées correspondaient mieux aux besoins des différents publics cibles. Aussi, pour tendre vers des réponses plus adaptées aux besoins, les projets auprès des centres de loisirs, des migrant-e-s et des travailleurs sociaux et travailleuses sociales ont été remaniés en cours de programme. La grande capacité d'adaptation du CIPRET en fonction du contexte et du public est un atout considérable pour la prévention du tabagisme dans le canton.

- Le CIPRET est affilié à la Ligue pulmonaire fribourgeoise et est membre des Ligues de santé du canton de Fribourg. Ces partenariats favorisent les synergies avec les autres acteurs cantonaux de la santé et du social du canton.
- Enfin, l'expérience et la stabilité de l'équipe du CIPRET peuvent être considérées comme des atouts majeurs du programme cantonal qui ont permis d'optimiser les ressources et de bénéficier de façon optimale des compétences et connaissances de l'équipe.

### 3.3 Les points faibles du programme

- Les exigences de l'Etat de Fribourg en termes de *reporting* étant différentes de celles du Fonds de prévention du tabagisme, le temps consacré au pilotage du programme a été relativement conséquent. Des solutions sont actuellement en train d'être cherchées avec le Service de la santé publique pour simplifier le processus et alléger la tâche du CIPRET.
- Le PCT 2009-2013 a été construit sans évaluation des ressources en personnel nécessaires pour la réalisation des projets, ce qui a nécessité un pilotage stratégique pour définir les priorités et adapter le contenu du programme aux ressources à disposition.
- Le bilinguisme du canton de Fribourg nécessite non seulement la traduction des documents, mais aussi l'adaptation des contenus en fonction du public (en particulier pour les interventions dans les écoles). Ce travail mobilise une part non négligeable des ressources du CIPRET, qui ne dispose d'aucun financement supplémentaire pour le bilinguisme. Cette caractéristique cantonale défavorise en quelques sortes la population fribourgeoises par rapport au reste de la population suisse, car les prestations sur le terrain sont plus coûteuses à Fribourg, ce qui restreint leur nombre.
- Nous constatons que la mise en application des nouvelles lois ne se fait pas sans difficultés :
  - Les ressources pour effectuer les contrôles sont limitées.
  - La communication aux milieux concernés ne semble pas avoir été faite de manière systématique (fumée passive sur le lieu de travail).
  - Les moyens de sanctions prévus dans la loi et la procédure de plainte sont compliqués à actionner.
  - Les directives cantonales permettant l'application de la loi fédérale pour la protection contre la fumée passive sur le lieu de travail, sont encore en attente. par conséquent, dans les situations de non-conformité, les moyens d'action sont limités.
- Le financement de la mise en œuvre de certains projets nationaux a posé plusieurs questions au cours des dernières années. En effet, dans certains cas, les montants alloués au CIPRET Fribourg pour la mise en œuvre du projet dans le canton ne permettaient pas de couvrir les frais de personnel pour les heures passées pour le projet en question.
- Au niveau de la coordination de projets nationaux, un manque de communication a parfois pu être constaté entre la Direction de projet et les Centres de prévention cantonaux. Ce

constat est regrettable, car une meilleure connaissance des activités respectives serait profitable à chacune des parties.

- La collaboration et la coordination avec les autres centres de préventions cantonaux pour des projets spécifiques a parfois été difficile en raison des différences de calendrier. Un potentiel de synergies n'a donc pas pu être capitalisé.

#### 4. Durabilité et valorisation

Plusieurs activités mises en œuvre par le CIPRET Fribourg peuvent être citées pour attester de la durabilité du programme :

- Le travail avec les multiplicateurs/trices dans le projet *Enfants* (voir point 2.2.14) a permis d'aborder la thématique de la fumée passive auprès des professionnel-le-s de la petite enfance, de transmettre ou rappeler des connaissances sur ce sujet et de réfléchir à la manière d'aborder ce sujet dans le cadre de leur pratique professionnelle. Un changement durable peut être espéré dans la pratique de ces professionnel-le-s suite aux formations dispensées dans le cadre du projet *Enfants*. Toutefois, l'évaluation du projet *Enfants* a mis en évidence la nécessité de faire régulièrement des « piqûres de rappel » pour qu'un changement durable dans les pratiques puisse être observé.
- De la même manière, la formation des infirmiers et infirmières du Torry à la désaccoutumance au tabac a permis l'intégration durable de cet aspect dans le programme de sevrage de l'institution. Il s'agit là d'une grande réussite, puisque la thématique de l'arrêt du tabagisme est maintenant abordée systématiquement, sans intervention du CIPRET.
- Le CIPRET mène par ailleurs une réflexion globale sur la durabilité de ses actions et cette question sera systématiquement intégrée dans l'élaboration de nouveau projet (piqûres de rappel auprès des multiplicateurs/trices, formations continues, travail sur les structures et les conditions cadres, etc.).

#### 5. Egalité des chances

L'égalité des chances en matière de santé a été intégrée à la réflexion autour de la mise en œuvre des projets du PCT 2014-2017. De manière générale, tous les projets s'adressent à la population du canton de Fribourg ou à des groupes cibles spécifiques, sans discrimination liée au niveau de formation, au statut socio-économique, au sexe ou à l'origine. Toutes les prestations du CIPRET sont offertes en français et en allemand, ciblant ainsi les deux régions linguistiques du canton.

Plusieurs activités du PCT 2009-2013 ont spécifiquement ciblé des populations vulnérables du point de vue de la consommation tabagique, notamment les jeunes en difficulté et les personnes souffrant de poly-dépendance. Les migrant-e-s ont également été intégrés au programme avec des actions spécifiques : diffusion de brochures traduites (brochures de l'AT) et intégration d'une sensibilisation dans les cours de français offerts à la communauté portugaise du canton de Fribourg.

Tout le travail auprès des professionnel-le-s de la santé, de l'éducation et du social ont aussi permis de toucher des populations très variées, notamment des populations vulnérables du point de vue de la consommation tabagique.

À noter également que toutes les prestations offertes par le CIPRET sont gratuites ou abordables pour des personnes à faible revenu.

## 6. Perspectives futures

Après avoir présenté le bilan du programme cantonal de prévention 2009-2013, il s'agit de se tourner vers le futur. Pour ce faire, nous proposons un petit rappel des problèmes identifiés à l'issue du PCT 2009-2013, avant de présenter la future stratégie et les priorités du canton de Fribourg en matière de prévention du tabagisme.

### 6.1 Tour d'horizon des besoins d'intervention identifiés au terme du programme cantonal de prévention du tabagisme 2009-2013

Sauf indication, les chiffres avancés dans ce chapitre sont issus des deux enquêtes menées par l'institut de sondage M.I.S Trend dans le cadre du programme cantonal de prévention du tabagisme (cf. 2.2.18 ; Annexes 1 et 2)<sup>18</sup>.

#### **Prévalence**

Suite aux progrès structurels et législatifs – particulièrement en matière de protection contre la fumée passive – on note une baisse de la prévalence du tabagisme dans le canton de Fribourg de 4% (1 point de pourcentage) sur la période 2009-2012, passant de 25% en 2009 à 24% en 2012. Cependant, la prévalence est restée stable au sein de la population des 14-24 ans.

#### **Jeunes et tabagisme**

Un constat mitigé s'impose en ce qui concerne le tabagisme chez les jeunes dans le canton de Fribourg. En effet, près d'un quart de la population âgée de 14 à 24 ans est fumeuse – soit une proportion identique à ce qui avait été observé en 2009 – et le nombre de cigarettes consommées quotidiennement dans cette tranche d'âge a augmenté de 61.2% sur la période 2009-2012.

Si l'enquête effectuée par M.I.S Trend en 2009 et 2012 dans le canton de Fribourg s'est intéressée à la population âgée de plus de 14 ans, il arrive également que la consommation de tabac débute avant cet âge. Selon les résultats de l'enquête HBSC au sein de la population fribourgeoise, à 13 ans, 25.2% des garçons et 17.7% des filles ont déjà eu une expérience avec le tabac. À l'âge de 15 ans, c'est le cas pour respectivement 65.0% et 33.6% d'entre elles/eux et ce sont 24% des garçons et 4.7% des filles qui fument au moins une fois par semaine<sup>19</sup>.

La prévalence du tabagisme chez les jeunes mérite ainsi de se voir accorder une attention particulière. C'est en effet avant l'âge de 20 ans que 85% des fumeurs/euses ont commencé à consommer du tabac<sup>20</sup>.

---

<sup>18</sup> M.I.S Trend, *Etude sur la problématique du tabagisme réalisée auprès de la population fribourgeoise pour la ligue de la santé – CIPRET Fribourg*, janvier 2009 ; M.I.S Trend, *Etude sur la problématique du tabagisme réalisée auprès de la population fribourgeoise pour la ligue de la santé – CIPRET Fribourg*, septembre 2012.

<sup>19</sup> Inglin S. et al. (2011). *Enquête sur les comportements de santé des élèves de 11 à 15 ans. Une statistique descriptive des données de 2010 du canton de Fribourg*. Lausanne, Addiction suisse, p.38.

<sup>20</sup> Keller R., Radke T., Krebs H., Hornung R. (2010). *Tabakmonitoring : Jahresbericht 2009*. Universität Zürich, Psychologisches Institut Sozial- und Gesundheitspsychologie.

### ***Fumée passive***

Fribourg, comme la plupart des autres cantons suisses, a connu au cours des trois dernières années d'importants progrès en matière de fumée passive, notamment suite à l'interdiction de la fumée dans les lieux publics et sur le lieu de travail. Il semble par ailleurs que la population fribourgeoise soit satisfaite de ces changements.

En revanche, l'enquête auprès des fribourgeois-es fait état de résultats préoccupants en ce qui concerne l'exposition à la fumée passive à l'intérieur du lieu de vie. En effet, 28% des fumeurs/euses qui vivent avec d'autres personnes disent fumer à l'intérieur de leur logement et 14% des répondant-e-s non-fumeurs/euses sont exposé-e-s à la fumée passive à l'intérieur de leur lieu de vie. Même si ces proportions sont plus basses qu'en 2009, ces résultats doivent être pris en considération pour les actions à venir.

En outre, il ressort de la même enquête que 32% des fumeurs/euses qui ont des enfants de moins de 6 ans et 28% des fumeurs/euses qui ont des enfants entre 6 et 14 ans fument (chaque jour ou moins souvent) à l'intérieur de leur lieu de vie, exposant ainsi les enfants à la fumée passive. Or, il est connu que l'exposition à la fumée passive chez les enfants est extrêmement néfaste pour leurs organes qui sont encore en développement. Cette exposition augmente également le risque de mort subite du nourrisson, des maladies respiratoires, de diminution de la fonction pulmonaire, d'affection des oreilles ou encore d'asthme<sup>21</sup>.

Enfin, des lacunes ont pu être observées dans l'application de la loi interdisant la fumée sur le lieu de travail. La part de lieux de travail non respectueux de la loi varie selon le secteur d'activité, allant jusqu'à 10% dans les entreprises privées. Ce résultat est inquiétant du point de vue de la santé des travailleurs et travailleuses et mérite de faire l'objet d'une réflexion.

### ***Publicité pour les produits du tabac***

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), la publicité pour les produits du tabac peut « *apporter une justification sociale au tabagisme, entraver les efforts de sensibilisation aux dangers du tabac et renforcer l'influence de l'industrie du tabac sur les médias et le monde du sport et du divertissement* »<sup>22</sup>. Pour ces raisons, l'OMS recommande une interdiction totale de la publicité pour le tabac.

Selon une estimation, cette mesure permettrait à elle seule de diminuer la consommation de tabac d'environ 7%. Les recherches dans le domaine ont en effet à maintes reprises mis en évidence la corrélation entre le degré d'exposition à la publicité et la consommation de tabac, en particulier chez les jeunes. Une étude longitudinale menée en Allemagne<sup>23</sup> montre par exemple que la proportion de jeunes (10-17 ans) qui ont essayé de fumer est significativement plus élevée dans le groupe de celles et ceux qui ont été exposé-e-s à des publicités pour du tabac (19%) que parmi celles et ceux qui n'y ont pas été exposé-e-s (10%). Cette étude va même plus loin en affirmant que ce résultat est spécifique à la publicité pour le tabac et ne peut par conséquent pas être expliqué par une réceptivité accrue des adolescent-e-s à la publicité en général. Il s'agirait selon les conclusions des auteur-e-s des conséquences des stratégies de l'industrie du tabac, qui, les sachant vulnérables, cible les jeunes dans ses campagnes : « *Cigarette marketers have created brands with multiple aspirational*

---

<sup>21</sup> CIPRET Fribourg, accès : <http://www.cipretfribourg.ch/fumee-passive/definition.html>. Consulté le 19.11.12.

<sup>22</sup> OMS, *Rapport de l'OMS sur l'épidémie mondiale de tabagisme, 2009. Mise en place d'espaces non-fumeurs*. Genève, 2011, p. 48

<sup>23</sup> Hanewinkel R., et al. (2011). *Cigarette Advertising and Teen Smoking Initiation*. In « *Pediatrics* », 2011 : 127, pp.e271-e278.

*images, each designed to fit the needs common among adolescents. [...] Aspirational imagery used in cigarette advertising is especially appealing, because it associates the behavior, smoking, with characteristics adolescents are trying to assimilate, such as masculinity (for boys), thinness (for girls), independence, extraversion, and sex appeal »<sup>24</sup>.*

Actuellement, la publicité pour les produits du tabac sur la voie publique n'est pas réglementée dans le canton de Fribourg, alors même que 59% des personnes interrogées se disent favorables ou très favorables à une telle mesure. Considérant l'impact que la publicité peut avoir sur le début de la consommation de tabac et au vu de l'attitude favorable de la population à ce sujet, une réflexion quant à un changement de réglementation semble nécessaire.

### **Interdiction de vente de produits du tabac aux jeunes de moins de 16 ans**

Une recherche menée au Etats-Unis a montré que plus un-e jeune a le sentiment qu'il est facile de se procurer des cigarettes, plus le risque qu'il/elle essaye de fumer ou qu'il/elle commence à fumer de manière régulière est élevé<sup>25</sup>. L'accessibilité des produits du tabac, non seulement dans la législation, mais également dans les faits, est par conséquent un élément à prendre en considération dans la prévention du tabagisme auprès des jeunes.

Dans le canton de Fribourg, la vente de produits du tabac est interdite aux jeunes de moins de 16 ans (Loi sur l'exercice du commerce, art. 31). Les contrevenant-e-s à cette loi sont passibles d'amendes allant jusqu'à CHF 20'000.- (CHF 50'000.- en cas de récidive). Pourtant ces sanctions ne sont à l'heure actuelle pas appliquées. La police cantonale ne dispose en effet pas de ressources suffisantes pour constater les infractions et amender les commerçant-e-s irrespectueux/ses de la loi, et les achats-tests ne peuvent, faute de base légale, être utilisés comme preuve de la vente. Ainsi, malgré ce cadre législatif, il demeure relativement aisé pour les jeunes de se procurer des cigarettes dans le canton de Fribourg.

Ce constat a été mis en lumière par deux vagues d'achats-tests – la première en 2009<sup>26</sup> et la seconde en 2012<sup>27</sup> – effectuées dans tout le canton afin de mesurer le degré d'application de l'interdiction de vente de produits du tabac aux jeunes de moins de 16 ans. En automne 2009, 18.6% des achats-tests effectués par des jeunes de 14 et 15 ans ont débouché sur un refus de vente. Cette proportion est passée à 37% en 2012.

Malgré une amélioration notable, dans plus de six cas sur dix les jeunes de moins de 16 ans parviennent encore à se procurer des cigarettes dans des lieux de vente. Par ailleurs, en 2011 une pièce d'identité n'a été demandée qu'à 42.4% des acheteurs et acheteuses, alors que la vérification de l'âge fait baisser sensiblement le taux d'acceptation de la vente : lorsqu'il y a vérification, la vente est refusée dans 73.6% des cas, contre 10% lorsqu'il n'y a pas de vérification.

Le canton de Fribourg connaît ainsi des difficultés en ce qui concerne l'application de la loi sur la vente de produits du tabac aux jeunes de moins de 16 ans. Ce constat est d'autant plus préoccupant que la législation fribourgeoise va moins loin que celle d'autres cantons, Vaud notamment, qui ont

<sup>24</sup> *Ibid*, pp. e276-e277.

<sup>25</sup> Doubeni C. A. et al. (2008). *Perceived Accessivility as a Predictor of Youth Smoking*. In *Annals of Family Medicine*, juillet 2008, 6(4), pp. 323-330.

<sup>26</sup> Kuendig, H., Thélin R., Astudillo M. (2010). *Evaluation de l'application de la loi interdisant la vente de tabac aux jeunes de moins de 16 ans dans le canton de Fribourg – Etude « client mystère » 2009* (Rapport de recherche n°50). Lausanne : Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies (ISPA).

<sup>27</sup> Kuendig, H., Astudillo, M. (2012). *Application de la loi interdisant la vente de tabac aux jeunes de moins de 16 ans dans le canton de Fribourg : Etude « client mystère » 2011* (Rapport de recherche N°65). Lausanne : Addiction Suisse.

posé une interdiction de vente aux jeunes âgé-e-s de moins de 18 ans. Une telle mesure est d'ailleurs recommandée par l'OMS dans sa Convention Cadre pour la Lutte antitabac (CCLAT, art. 16).

### **Migration et tabac**

En termes de comportements tabagiques, des différences selon les origines peuvent être observées, même après que les variables sociodémographiques (sexe, âge, statut socioéconomique, etc.) aient été contrôlées.

Ainsi, le Monitoring de l'état de santé des populations migrantes de 2010<sup>28</sup> montre que les personnes issues de la migration sont plus nombreux/ses à fumer quotidiennement que les Suisse-sse-s (à l'exception des personnes originaires du Sri-Lanka). Les hommes turcs sont les plus grands consommateurs de tabac (55.2%), suivis des hommes portugais (39.5%) et serbes (37.5%).

À cela s'ajoute le fait que les personnes migrantes souffrent d'un moindre accès aux mesures de promotion de la santé et de prévention, souvent pour des questions de langue. Une enquête menée auprès de cette population<sup>29</sup> a permis d'identifier différents besoins en matière de prévention chez les migrant-e-s. Parmi ceux-ci, une meilleure accessibilité de l'information, notamment par la traduction et l'adaptation des messages de prévention et une plus grande implication sur le terrain des services de prévention. L'analyse des besoins en la matière menée dans le canton de Fribourg, avec les cantons du Jura et de Neuchâtel, confirme l'importance de ces aspects<sup>30</sup>.

À la fin 2011, le canton de Fribourg comptait 54'329 personnes de nationalité étrangère résidant de manière permanente (19.1% de la population totale du canton)<sup>31</sup>. Selon des statistiques de 2010, avec 16'562 personnes, soit 30% de la population de nationalité étrangère du canton, la communauté portugaise est la plus importante communauté étrangère du canton de Fribourg. La communauté serbe arrive en quatrième position (3'019 personnes) et la communauté turque en huitième position (1'662 personnes).

## **6.2 Stratégie future en matière de prévention du tabagisme dans le canton de Fribourg**

L'analyse de la situation au terme du PCT 2009-2013, exposée dans le chapitre précédents, a mis en évidence 1) une prévalence du tabagisme au niveau de la population générale encore trop élevée dans le canton de Fribourg ; 2) une prévalence du tabagisme chez les jeunes également trop élevée et une stagnation observée depuis 2009 ; 3) des lacunes au niveau de la protection contre la fumée passive dans le domicile, en dépit de l'amélioration en ce qui concerne l'exposition à la fumée passive dans l'espace public.

<sup>28</sup> Guggisbert J. et al. (2011). *Gesundheitsmonitoring des Migrationsbevölkerung (GMM) in der Schweiz. Schlussbericht*. [En ligne], accès : <http://www.bag.admin.ch/themen/gesundheitspolitik/07685/12533/12535/index.ht>. Consulté le 09.11.12.

<sup>29</sup> Association suisse pour la prévention du tabagisme AT et al. (2009). *Prévention et promotion de la santé transculturelles en Suisse. Information de base et recommandation*. 30p. Accès : <http://upload.sitesystem.ch/B2DBB48B7E/5B4613A676/652158C5A4.pdf>. Consulté le 15.11.12.

<sup>30</sup> Cordey M. et al. (2012). *Analyse des besoins en matière de promotion de la santé et de prévention pour la population issue de la migration. Etat des lieux pour les cantons de Fribourg, de Neuchâtel et du Jura*. Swiss Forum for Migration and Population Studies et Université de Neuchâtel, 188p.

<sup>31</sup> Service de la formation professionnelle de l'Etat de Fribourg, [En ligne], accès : [http://www.fr.ch/sfp/fr/pub/actualites.cfm?fuseaction\\_pre=Detail&NewsID=39403](http://www.fr.ch/sfp/fr/pub/actualites.cfm?fuseaction_pre=Detail&NewsID=39403). Consulté le 15.11.12.

Afin de poursuivre le travail de prévention systématique et équilibré réalisée depuis cinq ans, des interventions dans les trois domaines d'actions – empêcher le début de la consommation, encourager à cesser la consommation, protéger contre le tabagisme passif – seront nécessaires, ainsi qu'un travail soutenu au niveau de l'information et de la sensibilisation. Pour chacun de ces aspects, les mesures et projets répondant aux besoins d'intervention seront développés dans le futur programme de prévention du canton de Fribourg.

Outre ces domaines d'action, le futur Programme mettra également l'accent sur les potentiel-le-s multiplicateurs/trices des messages de prévention que sont les étudiant-e-s dans les domaines de la santé et du social, une mesure qui peut être comprise comme transversale.

### ***Empêcher le début de la consommation***

Les jeunes constituent un groupe particulièrement vulnérable vis-à-vis de la consommation tabagique : plus la consommation de tabac intervient tôt, plus les risques de dépendance nicotinique sont grands, la durée du comportement tabagique requise pour développer une dépendance étant moins élevée chez les jeunes<sup>32</sup>. À cela s'ajoute le fait que les adolescent-e-s sont une cible privilégiée de l'industrie du tabac. Ainsi, la plupart des consommateurs/trices de tabac adultes ont commencé à fumer durant la période de l'adolescence<sup>33</sup>. Pour ces raisons, les mesures et projets visant à empêcher le début de la consommation ciblent tout particulièrement ce public.

Dans le cadre du Programme cantonal de prévention du tabagisme 2009-2013, le CIPRET Fribourg a mené un certain nombre de projets, dont des projets nationaux, afin d'empêcher le début de la consommation chez les jeunes. Le futur programme de prévention s'inscrira dans la même voie avec deux setting importants, car représentant les principaux lieux de socialisation pour les jeunes : les écoles et lieu d'apprentissage, ainsi que les lieux de loisirs.

Une importante réorganisation de la santé dans les écoles, et par là de la prévention, est actuellement en cours dans le canton de Fribourg. Un concept de santé à l'école a été validé en 2013. Celui-ci prévoit, en cohérence avec le Plan d'études romand, d'intégrer l'information en termes de prévention et promotion de la santé dans les écoles de manière transversale, au travers des différentes disciplines scolaires et non plus, comme c'est actuellement le cas, de manière ponctuelle, à la demande des établissements scolaires. Ce changement de pratique va nécessairement entraîner une redéfinition du rôle et des tâches des institutions de prévention du canton, dont fait partie le CIPRET Fribourg. Le CIPRET, qui dispose de plusieurs années d'expérience en matière de prévention dans les écoles, devra adapter ses interventions en fonction de ces récents changements cantonaux. Le CIPRET participera activement à la réflexion menée par le groupe d'accompagnement du bureau santé à l'école inter-directionnel DICS-DSAS pour la concrétisation du plan de mesures lié à ce nouveau concept de santé à l'école. Il apportera ainsi son expertise pour repenser la prévention du tabagisme dans les écoles et participera à l'élaboration de séquences pédagogiques destinées aux enseignant-e-s sur la thématique du tabac.

Également pour prévenir le début de la consommation chez les jeunes, il s'agira d'agir sur la réglementation du marché, notamment au niveau de l'application de l'interdiction de la vente de produits du tabac aux jeunes de moins de 16 ans, une mesure qui n'est à l'heure actuelle appliquée que partiellement.

---

<sup>32</sup> Addiction suisse (2012) *Focus Tabac*, [En ligne], accès : <http://www.addictionsuisse.ch/fr/faits-et-chiffres/tabac/>. Consulté le 05.10.12.

<sup>33</sup> Addiction suisse, [En ligne], accès : <http://www.addictionsuisse.ch/fr/faits-et-chiffres/tabac/>. Consulté le 05.10.12

Enfin, une attention particulière sera portée au cours des prochaines années à la thématique de la publicité pour les produits du tabac. Il semble primordial de sensibiliser et informer tant les politicien-ne-s que le grand public à cette question. Le but d'un tel projet serait, à moyen terme, de favoriser l'introduction d'une loi allant dans le sens d'une interdiction de la publicité pour les produits du tabac et du parrainage dans le canton de Fribourg. Une telle mesure, additionnée aux différentes mesures comportementales, devrait entraîner une diminution de la consommation tabagique, tout particulièrement chez les jeunes.

### ***Encourager à cesser la consommation***

Proposer un soutien aux fumeurs/euses souhaitant cesser leur consommation – c'est le cas de plus d'un-e fumeur/euse sur deux dans le canton de Fribourg – est une facette indispensable de la prévention du tabagisme. Le CIPRET Fribourg ayant acquis une certaine expertise en matière d'aide à l'arrêt (premiers conseils, coaching individuel, intervention en groupe), ces prestations seront reconduites au cours des prochaines années.

Il semble également important d'investir des ressources pour mettre en lien les acteurs du canton qui sont actifs dans l'aide à l'arrêt du tabagisme en incluant les institutions de santé qui sont en contact avec le public cible, les fumeurs-euses. La mise en lien des acteurs permettra de créer des synergies et de coordonner la prise en charge des personnes qui souhaitent arrêter de fumer. Le CIPRET tentera dans le cadre du PCT 2014-2017 de réunir les différents acteurs du domaine autour d'une table pour faire l'état des lieux des offres et pratiques existantes, puis de mettre en place des mesures permettant d'améliorer la coordination entre ces offres et d'en créer des nouvelles si nécessaire. De plus, le CIPRET a acquis une certaine expérience dans la formation des multiplicateurs/trices. Considérant le rôle important que peuvent jouer les professionnel-le-s de la santé en tant que multiplicateurs/trices, un projet de formation continue du personnel de santé pourrait être envisagé dans le PCT 2014-2017.

### ***Protéger contre la fumée passive***

Comme cela a été relevé dans l'analyse de la situation du canton de Fribourg, d'importants progrès ont été effectués en matière d'exposition à la fumée passive dans les lieux publics et les lieux de travail. Ces changements structurels ont par ailleurs été accompagnés d'une évolution importante des opinions vis-à-vis de la fumée. Dans les années à venir, il s'agira donc pour le canton de Fribourg de consolider ces acquis en veillant au respect des lois en vigueur et en proposant soutien et conseils aux personnes qui seraient confrontées à un non-respect de celles-ci.

En outre, étant donné qu'un nombre important d'enfants et d'adultes non-fumeurs/euses sont encore exposé-e-s à la fumée passive à l'intérieur de leur domicile, cette question restera prioritaire dans le prochain programme de prévention du tabagisme.

### ***Informier et sensibiliser***

Le travail d'information et de sensibilisation en français et en allemand réalisé par le CIPRET durant les dernières années s'est situé tant à un niveau collectif – lors des campagnes pour les différentes votations sur la protection contre la fumée passive – qu'à un niveau plus individuel, dans la mesure où le CIPRET est à la disposition des habitant-e-s du canton et des médias pour des informations en relation avec la question du tabac. Ces activités, ainsi que la fonction de centre de compétences et de documentation endossée par le CIPRET, se poursuivront dans les années à venir.

En plus d'un travail d'information et de sensibilisation général dans chacune des trois dimensions, il sera important de porter une attention particulière aux besoins des populations vulnérables et de certains groupes spécifiques, notamment les migrant-e-s.

### **6.3 Priorités du programme cantonal de prévention du tabagisme 2014-2017**

Le programme de prévention du tabagisme fribourgeois 2014-2017 prévoit des interventions dans trois dimensions et dans les quatre domaines d'actions distingués dans le PNT 2008-2016. Le PCT 2014-2017 sera construit autour des priorités suivantes :

- empêcher le début de la consommation : d'une part par le développement de mesures comportementales en particulier auprès des jeunes, d'autre part par le développement de mesures structurelles, spécialement au niveau de la réglementation du marché (restriction de la publicité et application de l'interdiction de vente de produits du tabac aux jeunes de moins de 16 ans);
- protéger contre la fumée passive, via le suivi de la législation en la matière dans les lieux publics et lieux de travail ainsi que la sensibilisation à propos des conséquences pour la santé de la fumée passive dans le domicile ;
- encourager à cesser la consommation, par la mise à disposition de prestations d'aide à l'arrêt ;
- continuer le travail d'information et de sensibilisation auprès du grand public, des populations vulnérables, des politicien-ne-s et des multiplicateurs/trices dans les trois dimensions.

## **Annexes**

**Annexe 1** : Rapport de l'enquête M.I.S 2009

**Annexe 2** : Rapport de l'enquête M.I.S 2012

**Annexe 3** : Rapport de l'enquête réalisée auprès des établissements scolaires du canton en 2013

**Annexe 4** : Rapport d'évaluation du projet « Enfants » d'Addiction suisse